



Niger

Evaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique



© 2020, Nations Unies

Ce document est disponible en libre accès dans le cadre de la licence Creative Commons, créée pour les organisations intergouvernementales et disponible à <http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/igo/>.

Les affirmations, les interprétations et les conclusions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Organisation des Nations Unies ou de ses fonctionnaires ou de ses États Membres.

Les appellations employées et l'information qui figurent sur les cartes dans la présente publication n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La photocopie et la reproduction d'extraits sont autorisées sous réserve de l'inclusion des références appropriées.

Ce document a été revu par un service d'édition externe.

Publication des Nations Unies publiée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

UNCTAD/DTL/STICT/2020/6

eISBN: 978-92-1-005038-8



NOTE

Au sein de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED, la Section de la politique des TIC mène des travaux d'analyse consacrés aux incidences des technologies de l'information et de la communication (TIC) et du commerce électronique sur le développement. Elle est chargée de l'établissement du Rapport sur l'économie de l'information.

La Section de la politique des TIC promeut le dialogue international sur les questions liées aux TIC pour le développement. Elle contribue à renforcer les capacités des pays en développement à mesurer l'économie de l'information et à concevoir et mettre en œuvre des politiques et des cadres juridiques pertinents. Elle surveille également l'état global de la législation sur le commerce électronique (unctad.org/cyberlawtracker). Depuis 2016, la Section coordonne une nouvelle initiative multipartite intitulée eTrade for all (etradeforall.org), qui vise à améliorer la capacité des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés (PMA), à exploiter le commerce électronique.

Dans le présent rapport, la mention d'une société et de ses activités ne doit pas être interprétée comme une marque de soutien de la part de la CNUCED à cette société ou à ses activités.

Les signes typographiques ci-après ont été utilisés dans les tableaux :

Deux points (..) signifient que les données ne sont pas disponibles ou ne sont pas fournies séparément. Dans le cas où aucune donnée n'était disponible pour l'ensemble des éléments composant une ligne d'un tableau, celle-ci a été omise ;

Un tiret (-) signifie que l'élément considéré est égal à zéro ou que sa valeur est négligeable ;

Sauf indication contraire, le terme dollar s'entend du dollar des États-Unis d'Amérique ;

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme et celle des pourcentages figurant dans les tableaux ne correspondent pas nécessairement aux totaux indiqués.

Le taux de change utilisé au moment de la rédaction du document (janvier 2020) est de 0,0017 Dollar américain pour 1 Franc CFA.



TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	VI
REMERCIEMENTS	VII
ABRÉVIATIONS	VIII
APERÇU	1
MÉTHODOLOGIE	4
RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRINCIPALES	5
CONCLUSIONS DANS LES SEPT DOMAINES THÉMATIQUES DE L'INITIATIVE ETRADE FOR ALL	7
1. ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET FORMULATION DES STRATÉGIES.....	7
2. INFRASTRUCTURES TIC ET SERVICES.....	13
3. LOGISTIQUE DU COMMERCE ET FACILITATION DES ÉCHANGES	21
4. SOLUTIONS DE PAIEMENT.....	27
5. CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE.....	30
6. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE	33
7. ACCÈS AU FINANCEMENT	36
CONCLUSION	41
MATRICE D' ACTIONS	42
Annexe I : Profil pays du Niger etradeforall.org	47
Annexe II: Documents et sites web consultés	49
Annexe III: Liste des Évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique publiées	50



TABLE DES FIGURES, TABLEAUX ET ENCADRÉS

FIGURES

1. Besoins et opportunités pour le développement du commerce électronique au Niger (secteur public)	3
2. Méthodologie de l'évaluation	4
3. Gouvernement électronique au Niger - vue d'ensemble (2018)	10
4. Marché des fournisseurs d'accès à l'Internet mobile : répartition au Niger (2018).....	14
5. Comment évalueriez-vous les facteurs suivants en fonction de leur importance pour créer un environnement propice au commerce électronique dans votre pays ?	15
6. Pénétration des télécommunications, de la téléphonie et de l'Internet (2018).....	15
7. Marché des fournisseurs d'accès à l'Internet mobile : évolution et répartition au Niger	16
8. Prix de l'Internet mobile - Analyse comparée prix relatif Niger et zone UEMOA.....	18
9. Accès à l'électricité (population totale, urbaine et rurale, Niger et UEMOA, 2018).....	19
10. Indice intégré pour le développement postal (UPU, 2018).....	22
11. Parts de marché du secteur postal nigérien, 2016 – chiffre d'affaires des activités courrier	23
12. Le commerce transfrontalier au Niger	26
13. Incidence de la monnaie mobile au Niger - mise en perspective avec l'UEMOA (2018)	28
14. Évolution des comptes de monnaie mobile et des transactions en paiement mobile, 2015-2018.....	29
15. Statistiques sur les services financiers via la téléphonie mobile au Niger (2018).....	29
16. Êtes-vous d'accord sur le fait que disposer de lois dans les domaines suivants permettra de renforcer la confiance dans le commerce électronique ?.....	32
17. Indicateurs de bancarisation au Niger et classement par rapport à l'UEMOA	37

TABLEAUX

1. Commerce électronique B2C et gouvernement électronique. Position du Niger dans l'espace UEMOA/le monde	9
2. Marché nigérien des télécommunications	13
3. Taux d'alphabétisation et taux de scolarisation au Niger.....	34
4. Panorama de quelques plateformes numériques et start-up technologiques du Niger	35
5. Lauréats du concours E-Takara 2018	39

ENCADRÉS

1. La problématique des terminaux contrefaits.....	17
2. Le service express de la Poste du Niger (EMS Niger)	21
3. OpenStreetMap et l'adressage numérique	23
4. Évaluation de l'état de préparation de la Poste du Niger au commerce électronique par l'Union postale universelle.....	25
5. Concours national E-Takara pour la promotion des TIC	39



PRÉFACE

L'initiative *eTrade for all*, lancée à la quatorzième Conférence ministérielle de la CNUCED en juillet 2016, est un exemple concret de la façon de mobiliser l'économie numérique pour soutenir le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment les objectifs de développement durable 5, 8, 9 et 17. Cette initiative vise à sensibiliser, à renforcer les synergies et à accroître l'ampleur des efforts de la communauté internationale du développement pour renforcer la capacité des pays en développement à s'engager dans le commerce électronique et à en tirer parti, en s'attaquant à sept domaines politiques pertinents :

- Évaluation de la préparation au commerce électronique et formulation de stratégies
- Infrastructures TIC et services
- Logistique du commerce et facilitation des échanges
- Solutions de paiement
- Cadre juridique et réglementaire
- Développement des compétences en commerce électronique
- Accès au financement

Dans le cadre de cette initiative, il est envisagé d'effectuer des évaluations sur l'état de préparation des pays au commerce électronique, afin de fournir une analyse de leur écosystème dans ces sept domaines et d'identifier les opportunités et les obstacles au développement du commerce électronique. Les 25 évaluations conduites à ce jour par la CNUCED, en collaboration avec des partenaires de *eTrade for all*, constituent une précieuse contribution à la participation de ces pays au commerce électronique et l'économie, ainsi qu'aux diverses discussions sur le sujet au niveau national, régional et international, telles que le Groupe intergouvernemental d'experts de la CNUCED sur le commerce électronique et l'économie numérique.

Cela devrait en outre aider les pays en développement ainsi que les pays les moins avancés (PMA) à identifier les domaines dans lesquels ils pourraient bénéficier de l'assistance des partenaires membres de *eTrade for all*.

L'évaluation rapide de l'état de préparation du Niger au commerce électronique est la vingt-cinquième évaluation de ce type menée par la CNUCED et la sixième au sein de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine, après le Sénégal, le Togo, le Burkina Faso, le Mali et le Bénin. L'évaluation de la Côte d'Ivoire est en cours. Les recommandations qui découlent de ces évaluations permettront d'avancer tant au niveau national que régional, contribuant ainsi à l'élaboration d'un plan régional tel que décidé par les Ministres en charge du Commerce des États membres de l'UEMOA, qui ont reconnu « (...) l'importance stratégique du commerce électronique et du commerce des services dans l'économie de l'Union et [ont recommandé] la mise en œuvre d'un plan de travail au niveau régional. »

Je souhaite que ce rapport contribue à aider le Gouvernement du Niger dans ses efforts pour construire un écosystème pour le commerce électronique solide, sûr et favorable aux entreprises. L'ensemble des évaluations conduites dans les pays de la zone UEMOA, ainsi que les conclusions de l'atelier régional sur le commerce électronique organisé par la Commission de l'UEMOA en collaboration avec la CNUCED et des partenaires de *eTrade for all* à Ouagadougou en octobre 2018, représentent des outils fondamentaux pour aider la Commission de la CEDEAO à bâtir les fondations d'un plan régional sur le commerce électronique.

Shamika N. Sirimanne

Directrice, Division de la technologie et de la logistique, CNUCED



REMERCIEMENTS

L'évaluation rapide de l'état de préparation du Niger au commerce électronique a été préparée par Christopher Grigoriou, consultant, en étroite collaboration avec Cécile Barayre, Iris Macculi et Valentina Rivas, sous la supervision générale de Torbjörn Fredriksson. Le soutien technique et la coordination dans le pays par le consultant national de la CNUCED, Sidi Mohamed Raliou, ont été déterminants pour le succès de cette évaluation.

La CNUCED remercie vivement Son Excellence M. Sadou Seydou, Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé ; Son Excellence M. Sani Maïgochi, Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique ; M. Ibrahima Guimba-Saïdou, Directeur Général de l'ANSI ; M. Sidi Mohamed Raliou, Directeur de l'économie numérique au sein du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique, pour le pilotage de l'étude, ainsi que l'ensemble des acteurs publics et privés du commerce électronique pour leur participation et leur contribution.

Des observations pertinentes sur diverses parties du rapport ont été émises par des représentants de la CNUCED ; de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) ; du Centre du commerce international (ITC) ; de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Union postale universelle (UPU).

La CNUCED remercie également les nombreux représentants des secteurs public et privé et de la société civile du Niger qui ont activement participé aux ateliers de consultation et aux rencontres bilatérales organisés lors de la mission conduite à Niamey en octobre 2019, ainsi que les répondants de l'enquête en ligne menée dans le cadre de cette étude.

À Genève, l'évaluation a été rendue possible grâce à l'assistance de la Mission permanente de la République du Niger auprès de l'Office des Nations Unies. Le soutien de Son Excellence M. Laouali Labo, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Niger auprès de la Confédération Helvétique, Représentant Permanent auprès de l'Office des Nations Unies, et celui de M. Harouna Zakari Chaïbou, Attaché commercial, ont été particulièrement précieux.

La publication assistée par ordinateur a été préparée par Keel Chan et la couverture a été conçue par Magali Studer. Le document a été édité par Françoise de Maulde.

La CNUCED tient enfin à remercier le Gouvernement allemand de son soutien financier.



ABRÉVIATIONS

A4ai	Alliance for affordable Internet / Alliance pour l'Internet abordable
AFD	Agence Française de Développement
AFE	Accord sur la facilitation des échanges
ANCE	Autorité Nigérienne de certification Électronique
ANSI	Agence Nationale pour la Société de l'Information
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste
ARTP	Autorité de Régulation des Télécommunications et de la Poste
AUF	Agence Universitaire de la Francophonie
BAD	Banque Africaine de Développement
B2B/B2C	Business to Business/Business to Consumer
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BM	Banque mondiale
CDS	Custom Declaration System / Système de déclaration en douane
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIR	Cadre Intégré Renforcé
CIPMEN	Centre Incubateur des PME au Niger
CIUAM	Centre Incubateur de l'Université Abdou Moumouni
CMANI	Chambre des Métiers de l'Artisanat au Niger
CNFE	Comité National de Facilitation des Échanges
CNIL	Commission Nationale de l'informatique et des libertés
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DESA	Department of Economic and Social Affairs / Département des affaires économiques et sociales
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DPP	Dialogue public-privé
DTS	Dorsale Transsaharienne à fibre optique
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
FAI	Fournisseur d'Accès Internet
EGDI	E-Government Development Index
EMS	Express Mail Service
GSM	Global System for Mobile Communications
GUFCE	Guichet unique de formalités du commerce extérieur
HAPD	Haute Autorité de Protection des Données
IATA	International Air Transportation Association
IDEE	Initiatives pour le Développement de l'Entreprise
IMEI	International Mobile Equipment Identity / Identité internationale d'équipement mobile
IMF	Institution de Microfinance
IPS	International Postal System / Système Postal International
ITC	International Trade Center / Centre du Commerce International
IUT	Institut Universitaire de Technologie
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage



MCPSP	Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé
ME	Ministère de l'Énergie
MEJ	Ministère de l'Entrepreneuriat des Jeunes
MEPAPLNEC	Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Éducation Civique
MESRI	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MFPT	Ministère de la Formation Professionnelle et Technique
MI	Ministère de l'Industrie
MISPDACR	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses
MJ	Ministère de la Justice
MPTEN	Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique
MSP	Ministère de la Santé Publique
MT	Ministère des Transports
MTA	Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
NIF	Numéro d'identification fiscale
OIF	Organisation internationale de la francophonie
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OPSNR	Opérateurs de services postaux non réservés
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PD2IT	Projet de développement des infrastructures des télécoms et des TIC
PDES	Plan de Développement Économique et Social
PKI	Public Key Infrastructure / Infrastructure publique à clés
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PNPE	Plateforme nationale de paiement électronique
PPP	Partenariat public-privé
RECA	Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger
RESAEN	Réseau des Structures d'Accompagnement à l'Entrepreneuriat au Niger
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive Niger 2035
SYDONIA	Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion
TECHNODEN	Pôle Technologique pour le Développement de l'Économie Numérique
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UIT	Union internationale des télécommunications
UNCDF	United Nations Capital Development Fund / Fonds d'équipement des Nations Unies
UPU	Union Postale Universelle
WEF	World Economic Forum / Forum économique mondial
WDI	World Development Indicators / Indicateurs du développement dans le monde



APERÇU

La volonté du Niger de promouvoir l'économie numérique et le commerce électronique s'est matérialisée par le lancement, en juillet 2017, du plan stratégique Niger 2.0.

Le développement de l'économie numérique sous l'impulsion de la stratégie Niger 2.0 s'articule autour de (1) la numérisation de l'administration; (2) le déploiement des «villages intelligents» visant à terme à désenclaver numériquement l'ensemble des 15 000 villages; (3) le développement d'une cité de l'innovation regroupant des incubateurs et start-up acteurs de la promotion du commerce électronique et un centre de données national; (4) l'organisation régulière de «journées portes ouvertes» permettant d'assurer la promotion des TIC auprès de l'ensemble de la population, ainsi que la mise en place d'un concours annuel, E-Takara, destiné à tout porteur de projet lié à l'économie numérique.

Une Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste (ARCEP) et une Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI) ont été créées afin de mener à bien ces objectifs. Elles viennent s'ajouter à la Direction de l'Économie Numérique au sein du Ministère des Postes, des Communications et de l'Économie Numérique et à la Division du Commerce électronique au sein du Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé.

Si aucune stratégie nationale n'a encore été définie en matière de commerce électronique, de multiples initiatives sectorielles ont été développées sous l'égide des différents ministères en fonction des financements obtenus auprès de différents bailleurs (e-santé, e-agriculture, e-éducation, e-Gouvernement...).

Des avancées importantes ont déjà été réalisées en matière d'infrastructures TIC avec notamment l'extension de la dorsale Internet. Le taux de couverture globale des services Internet a fortement augmenté pour atteindre 23,8% de la population en 2018-2019 pour un taux d'abonnés à l'Internet de 16,5%. L'accès au haut ou au très haut débit, nécessaire au développement du commerce électronique, reste cependant très faible et est limité à 5,5% de la population (d'après les données des opérateurs des télécommunications). Les avancées réalisées

demeurent insuffisantes, et tant le maillage pour l'accès au dernier kilomètre que le coût des forfaits ne permettent pas d'envisager une généralisation de l'accès à l'Internet, qui plus est dans un contexte où près de 80 % de la population n'a pas accès à l'électricité (Source : Banque mondiale, WDI 2019).

La réalisation du projet de la Dorsale Transsaharienne à fibre optique (DTS), financé par la Banque Africaine de Développement (BAD), doit permettre de prolonger la dorsale Internet nationale de 1000 km vers les frontières de l'Algérie, du Tchad et du Nigeria à l'horizon de juin 2021. Ce projet DTS, en attente de démarrage, inclut également le déploiement de près de 90 km de fibre optique pour la boucle locale à Niamey. Un projet de développement du maillage est également en cours à l'aide d'un financement chinois.

La dimension livraison et logistique constitue une difficulté majeure pour le développement du commerce électronique, du fait notamment d'une insuffisance des moyens logistiques adaptés et d'un problème majeur d'adressage, expliquant en partie le très faible recours à la Poste par les opérateurs économiques. La collaboration entre services postaux et douaniers pour les échanges internationaux doit être renforcée pour la dimension transfrontalière du commerce électronique, d'autant plus importante dans un pays enclavé où les coûts du commerce transfrontalier sont, par nature, plus élevés.

La dématérialisation des paiements est peu développée au Niger, qu'il s'agisse des paiements électroniques de type Visa ou Mastercard, en lien notamment avec le faible taux de bancarisation de 5,5% de la population (Source : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest) ou des paiements mobiles. Les transactions électroniques au Niger via les paiements mobiles représentent ainsi, en valeur, moins de 2% de l'ensemble des transactions en paiement mobile effectuées au sein de l'UEMOA. Les paiements dans le cadre du commerce électronique s'effectuent le plus souvent en espèces à la livraison, ce qui pose des problèmes de sécurité.

Le cadre juridique est progressivement mis en place, avec les adoptions successives de la Loi relative à la protection des données à caractère personnel (mai 2017), suivie de la création d'une Haute Autorité



de Protection des Données à caractère Personnel en 2018; de la Loi portant réglementation des communications électroniques (juillet 2018); de la Loi portant sur les transactions électroniques (avril 2019) et de la Loi relative à la lutte contre la cybercriminalité (juin 2019) avec la définition d'une stratégie nationale de cybersécurité et la création de structures de lutte contre les cybercrimes afin de protéger les consommateurs. Si la Loi sur les transactions électroniques comporte des dispositions sur la signature électronique, il convient à présent de mettre en place l'infrastructure nécessaire à son applicabilité.

La Loi portant régulation de l'organisation de la concurrence a été adoptée le 15 novembre 2019. Cet arsenal législatif demande à être complété par une adaptation de la Loi sur la protection des consommateurs au contexte du commerce électronique, au-delà du cadre général (Loi du 11 mai 2015, amendée par la Loi du 21 octobre 2019 déterminant les infractions et sanctions en matière de protection des consommateurs), qui permettra de les sécuriser et d'augmenter leur confiance envers le commerce électronique. Le cadre juridique doit également être complété pour le secteur des entreprises (B2B). Pour cela, le Niger devrait pleinement adopter les Principes directeurs des Nations Unies¹ qui fournissent des recommandations permettant d'assurer ou de maintenir une protection adéquate des consommateurs. Il devrait notamment renforcer la confiance des consommateurs dans le commerce électronique en continuant à élaborer des politiques transparentes qui assurent aux consommateurs une protection aussi efficace que dans d'autres formes de commerce. Le Niger devrait aussi établir des politiques de protection des consommateurs conformes aux Principes directeurs, afin de favoriser l'adoption de bonnes pratiques commerciales; la fourniture d'informations claires et à jour concernant les autorités de réglementation de répression; les biens ou services proposés par les entreprises ainsi que les termes et conditions de chaque transaction; l'élaboration de contrats équitables dont les clauses soient claires, concises et faciles à comprendre; la mise en place d'une procédure transparente de confirmation, d'annulation, de retour et de remboursement encadrant toute transaction; l'établissement de mécanismes de paiement sécurisés; la création de dispositifs équitables, abordables et rapides de règlement des litiges et de réparation; les dispositions

visant à assurer la sécurité de la vie privée, celles des données des consommateurs et l'éducation des consommateurs et des entreprises.

Les différents acteurs nationaux doivent être sensibilisés à ces différentes lois qu'il convient à présent de mettre en application afin d'instaurer la confiance nécessaire des utilisateurs pour l'adhésion au commerce électronique. Les capacités de l'appareil judiciaire demandent ainsi à être renforcées. Le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé devrait centraliser les informations quant à l'ensemble des obligations dont les prestataires de commerce électronique doivent s'acquitter et recenser les plateformes et opérateurs dûment enregistrés dans un souci de transparence afin de renforcer la confiance des consommateurs. La sécurisation des transactions et paiements électroniques implique par ailleurs une surveillance accrue de l'authenticité des terminaux, compte tenu des volumes croissants de terminaux contrefaits en circulation qui n'ont pas de numéro d'identité internationale d'équipement mobile (IMEI) valide, et un renforcement des contrôles de l'enregistrement de l'identité des utilisateurs de puces téléphoniques par les opérateurs de télécommunications.

Le développement des compétences dans le numérique s'appuie sur un ensemble de formations proposées en particulier par l'Université de Dosso, créée en août 2014 dans le but spécifique de développer l'économie numérique au Niger. Elle est spécialisée dans les technologies de l'information et de la communication. Dans ce cadre, l'université de Dosso est en train de développer son «Pôle de Technologie pour le Développement du Numérique» (TECHNODEN). Le Réseau des Structures d'Accompagnement à l'Entrepreneuriat au Niger (RESAEN) a par ailleurs vocation à centraliser les actions des différents incubateurs, publics comme privés, dont le Centre Incubateur des PME au Niger (CIPMEN), en charge de la maîtrise d'œuvre du concours national E-Takara, événement phare pour la promotion des TIC au Niger, organisé par l'Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI). Il faut noter que près de deux tiers de la population du Niger est analphabète; une fille sur trois n'est pas scolarisée et seulement un enfant sur quatre (une fille sur cinq) dépasse la scolarisation primaire (Source: Banque mondiale, WDI 2017).

¹ https://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/ditccplprmisc2016d1_fr.pdf



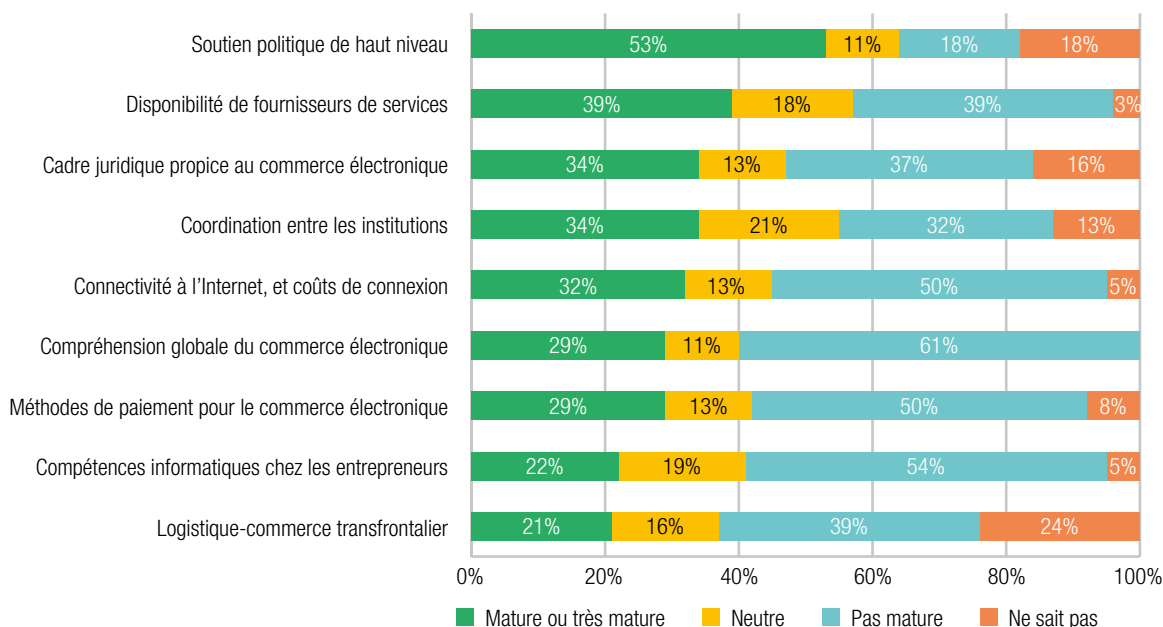
Les start-up technologiques n'ont globalement pas accès au financement direct des banques qui exigent des collatéraux ou garanties qu'elles ne peuvent pas leur fournir, dans un contexte global de très faible bancarisation.

La figure obtenue à partir des réponses au questionnaire des opérateurs publics révèle les actions prioritaires identifiées par les acteurs du commerce électronique dans le cadre du plan Niger 2.0.

Si 53% des répondants estiment que le développement du commerce électronique bénéficie d'un soutien politique de haut niveau, plus de 60% considèrent l'environnement du commerce électronique comme non-mature, et 50% à 60% des répondants considèrent la connectivité à l'Internet, les méthodes de paiements en ligne et les compétences informatiques chez les entrepreneurs comme non matures.

Figure 1 : Besoins et opportunités pour le développement du commerce électronique au Niger (secteur public)

Veillez classer les facteurs suivants en fonction de leur niveau de maturité en termes de développement du commerce électronique :



Source: CNUCED, 38 réponses



MÉTHODOLOGIE

Une approche en quatre phases a été utilisée pour l'évaluation rapide de l'état de préparation du Niger au commerce électronique, afin d'assurer un niveau

élevé de participation et d'engagement des principales parties prenantes dans le processus de consultation.

Figure 2 : Méthodologie de l'évaluation






- ✓ **Phase 1 | Juillet-août 2019** : Engagement des parties prenantes et recherche documentaire. Cette phase a permis à l'équipe de mener une analyse préliminaire à travers l'examen de la documentation disponible sur le pays, la recherche de données statistiques et d'informations qualitatives en provenance de différentes sources, compilées par la CNUCED dans le cadre de l'initiative *eTrade for all*.
- ✓ **Phase 2 | Septembre-octobre 2019** : Adaptation et diffusion des questionnaires par l'équipe, destinés aux secteurs public et privé. Au total, 70 questionnaires ont été remplis et utilisés pour cette évaluation.
- ✓ **Phase 3 | 14-18 octobre 2019** : Mission de la CNUCED à Niamey. Consultations dans le pays et validation des premières tendances. Des réunions d'envergure, respectivement avec les secteurs public et privé, ont été organisées. La mission a également donné lieu à des rencontres bilatérales avec des représentants d'institutions clés, de plateformes de commerce électronique, ou de la société civile.
- ✓ **Phase 4 | Novembre 2019 - mai 2020** : rédaction du rapport, consultations avec les partenaires de *eTrade for all* et avec le Gouvernement, validation.

Comme pour toutes les autres évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique, les sept domaines thématiques sur lesquels repose l'initiative *eTrade for all* ont été utilisés comme points d'entrée pour cette évaluation. Ceux-ci sont :

- ✓ Évaluation de la préparation au commerce électronique et formulation de stratégies
- ✓ Infrastructures TIC et services
- ✓ Logistique du commerce et facilitation des échanges
- ✓ Solutions de paiement
- ✓ Cadre juridique et réglementaire
- ✓ Développement des compétences en commerce électronique
- ✓ Accès au financement

Les informations fournies dans ce rapport s'appuient sur les données recueillies auprès de 70 répondants aux questionnaires pour les secteurs public et privé et sur les apports des parties prenantes rencontrées durant les réunions organisées lors de la mission de la CNUCED dans le pays.

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

CONCLUSIONS PRINCIPALES	RECOMMANDATIONS PRINCIPALES
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;">  <h2 style="margin: 0;">Évaluation de l'état de préparation au commerce électronique et formulation des stratégies</h2> </div>	
<p>Le développement de l'économie numérique se fait sous l'impulsion de la stratégie Niger 2.0, qui détaille les axes autour desquels doit s'articuler le développement du numérique. Cette stratégie repose principalement sur le déploiement de «villages intelligents», le développement de l'innovation au travers des incubateurs et acteurs de la promotion des start-up, la numérisation de l'administration et la promotion des TIC auprès de l'ensemble de la population. Un cadre institutionnel a été défini afin de mener à bien cette stratégie. Il n'existe cependant pas de stratégie nationale intégrée en matière de développement du numérique, ni de stratégie dédiée au commerce électronique.</p>	<p>Communiquer sur les avancées réalisées. Définir un cadre de concertation public-privé pour accompagner le développement du commerce électronique. Sensibiliser et convaincre les acteurs potentiels des gains générés par le commerce électronique, qu'il s'agisse des consommateurs ou des producteurs et prestataires de services. Assurer la coordination entre les ministères en raison du caractère transversal du commerce électronique et intégrer les stratégies sectorielles en une stratégie nationale. Recenser et centraliser sur le site du Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé les objectifs impactant directement ou indirectement le commerce électronique dans les différents documents stratégiques nationaux : le programme de Renaissance acte 2 du Chef de l'État, la stratégie Niger 2.0, le Plan de Développement Économique et Social 2017-2021, la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive Niger 2035 (SDDCI), et Niger Digital 2025.</p>
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;">  <h2 style="margin: 0;">Infrastructures TIC et services</h2> </div>	
<p>La couverture globale en matière d'accès aux services de l'Internet a été accrue au cours des dernières années grâce à la réalisation d'investissements en infrastructures TIC. La part de la population dotée d'un accès au haut ou au très haut débit reste cependant très limitée, en raison notamment de l'insuffisance du déploiement de la dorsale et du maillage ainsi que du coût des forfaits Internet. Le projet de la Dorsale Transsaharienne à fibre optique (DTS), financée par la Banque Africaine de Développement (BAD), prévoit d'étendre d'ici juin 2021 la dorsale Internet nationale vers les frontières de l'Algérie, du Tchad et du Nigeria ainsi que le maillage avec le déploiement de la boucle locale à Niamey.</p>	<p>Faire une cartographie des besoins prioritaires en termes d'extension de la dorsale, du maillage et de l'accès à l'électricité. Identifier un modèle de partenariat pour le développement du maillage si la taille des marchés ne permet pas d'atteindre le seuil de rentabilité pour les opérateurs privés. Favoriser l'émergence d'associations de consommateurs indépendantes pour une plus grande transparence des coûts et des responsabilités dans la qualité du réseau Internet.</p>
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;">  <h2 style="margin: 0;">Logistique du commerce et facilitation des échanges</h2> </div>	
<p>Le développement du commerce électronique pâtit du manque de fiabilité des services de livraison et de logistique. L'absence d'adressage et l'insuffisance des moyens logistiques adaptés ne permettent pas aux services postaux de répondre aux exigences du commerce électronique en matière de livraison. Par ailleurs, la collaboration des services douaniers avec les services postaux doit être renforcée dans le cas des échanges de colis internationaux afin de promouvoir les capacités de développement du commerce électronique dans sa dimension transfrontalière. Les envois accélérés (Article 7.8 de l'AFE) facilitant le traitement douanier des marchandises envoyées par courrier express ne sont pas encore complètement mis en œuvre.</p>	<p>Mettre en place des points relais dans les gares routières et/ou dans les localités les moins bien desservies. Poursuivre l'expérimentation d'adressage numérique initiée pour la ville de Dosso. Renforcer les discussions entre la Poste et les douanes pour intégrer les recommandations de l'UPU en matière de gestion des flux de colis postaux internationaux. Analyser comment le suivi des colis proposé par l'UPU, notamment via son système de déclaration en douane (Custom Declaration System, CDS) pourrait s'interfacer avec le Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA) de la CNUCED. Mettre en place les procédures d'envois accélérés.</p>





CONCLUSIONS DANS LES SEPT DOMAINES THÉMATIQUES DE L'INITIATIVE ETRADE FOR ALL

1. ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET FORMULATION DES STRATÉGIES

Le Chef de l'État a fait du développement de l'économie numérique une priorité, avec la stratégie Niger 2.0 initiée en 2017. Cette stratégie a permis de fixer un cadre institutionnel, avec la création de deux agences d'État, et de mettre en place des axes de développements sectoriels autour de projets de santé, d'éducation, d'agriculture et d'administration numérique. Il n'existe cependant pas de stratégie nationale intégrant l'ensemble de ces initiatives, ni de stratégie dédiée au développement du commerce électronique.

1.1 Politiques nationales liées aux TIC, au Gouvernement en ligne et au commerce électronique

Le secteur du numérique et le développement des TIC figurent parmi les priorités du Président de la République et du Gouvernement. Le plan stratégique Niger 2.0, présenté en juillet 2017 dans le cadre du plan Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035, vise à définir un cadre pour le développement du Niger vers une société de l'information.

L'objectif du Gouvernement est de s'appuyer sur les TIC comme outil permettant de favoriser le développement économique et social, la communication et la décentralisation. Le développement des TIC est également envisagé comme permettant de générer des emplois pour la jeunesse, de contribuer à améliorer le sort des femmes, l'éducation et l'accès aux soins de santé pour tous, ainsi que la défense et la sécurité du Niger.

Le plan Niger 2.0 s'articule autour de 4 axes :

1. La numérisation de l'administration avec le déploiement d'un système de Gouvernement en ligne ;
2. Le déploiement des «villages intelligents» ; il s'agit de désenclaver numériquement les quelque 15 000 villages administratifs du Niger (dont 730 dès 2020) en y déployant des services de base autour de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, de l'élevage, ainsi que de promouvoir et de faciliter le développement des paiements électroniques ;

- Santé: projet e-Santé: création des dossiers médicaux électroniques, de la consultation à distance...
 - Éducation: projet e-Éducation: définition de plateformes d'apprentissage en ligne de type MOOC, création d'espaces numériques de travail, formation professionnelle et technique, lutte contre l'analphabétisme...
 - Agriculture: projets e-Agriculture/e-Élevage: mise en place d'une plateforme support de télé-irrigation, de suivi à distance des animaux et cultures, cartographie, accès aux marchés...
 - Administration numérique: projet e-Gouvernement: appui pour la dématérialisation des procédures, modernisation de l'état-civil, mairie, base de données sur l'identification des personnes...
 - Dématérialisation des paiements et transferts monétaires: projets e-Banking/ e-Finance/ e-Commerce: développement et promotion des modes de paiement électronique (salaire, impôts, taxes...) et de paiement mobile.
3. Le développement d'une cité de l'innovation regroupant des incubateurs et acteurs de la promotion de start-up, ainsi que d'un centre national de données.
 4. L'organisation régulière de «journées portes ouvertes» permettant d'assurer la promotion des TIC auprès de l'ensemble de la population, ainsi que la mise en place d'un concours annuel (voir le paragraphe 7.3).



Le Fonds d'accès universel aux services des télécommunications, mis en place par le Gouvernement en 1999, doit servir au développement des infrastructures et des applications des communications électroniques. Il a notamment pour objet l'indemnisation de toute entreprise chargée de fournir le service universel. Cette indemnisation est calculée sur la base de la fourniture du coût net du service universel une fois déduit l'éventuel avantage commercial induit par la fourniture de ce service. C'est l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste (ARCEP, voir ci-après) qui a la charge de collecter les ressources financières devant alimenter le Fonds.

1.2 Coordination nationale et cadre de gouvernance

Les stratégies sectorielles doivent être intégrées dans une stratégie nationale. Il n'existe pas de stratégie nationale définie en matière de commerce électronique, mais une multiplicité d'initiatives sectorielles sous l'égide des différents ministères en fonction des financements obtenus auprès des différents bailleurs (santé, agriculture, éducation...), au risque de duplication et d'inefficacité. Cela apparaît dans les réponses aux questionnaires où seuls 30% des répondants du secteur public considèrent la coordination entre les institutions suffisamment mature pour le développement du commerce électronique (voir la figure 2). Par ailleurs, l'élaboration d'une stratégie nationale propre au commerce électronique est jugée clé pour le développement du commerce électronique par respectivement 70% (16/23) et 82% (31/38) des répondants du secteur privé et public.

Le cadre institutionnel pour l'économie numérique au Niger repose sur deux agences d'État : l'Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI) et l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste (ARCEP), avec le soutien technique de la Direction de l'économie numérique au sein du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique. La Direction de la promotion du secteur privé a spécifiquement en charge l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques, stratégies et programmes nationaux relatifs au commerce des services et au commerce électronique

L'Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI). L'ANSI est un établissement public à

caractère administratif qui a pour mission la mise en œuvre du plan stratégique Niger 2.0. L'ANSI a été créée par décret (N2017-621/PRN) en juillet 2017, en remplacement du Haut commissariat à l'informatique et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (HCINTIC), dans le contexte du programme Renaissance acte 2 du Gouvernement. L'ANSI dépend directement du Président de la République.

La mission de l'ANSI est la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie nationale d'accès universel au numérique, ainsi que la maîtrise d'ouvrage de programmes de développement numérique. L'ANSI est en charge de la gestion du fonds d'accès universel.

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste (ARCEP). L'ARCEP est une Autorité administrative indépendante, rattachée au Premier Ministre, créée par la Loi 2018-47 du 12 juillet 2018 en remplacement de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et de la Poste (ARTP). Le rôle de l'ARCEP est défini par la Loi sur la réglementation des communications électroniques (Loi 2018-45 du 12 juillet). L'ARCEP contribue à la définition des programmes mis en œuvre par le Gouvernement dans le cadre de sa politique d'accès universel.

La création de l'ARCEP en remplacement de l'ARTP avait pour objectif de s'adapter aux exigences nouvelles en matière de régulation et de sécurité du marché des télécommunications en lien avec l'apparition des nouveaux moyens de communication, en particulier les applications dites « Over-The-Top » (OTT) telles que WhatsApp, Skype, etc.

Les missions de l'ARCEP portent sur la régulation des activités concernant les communications électroniques et la Poste. Il s'agit en particulier de; (1) l'application stricte des textes législatifs et réglementaires, notamment concernant les licences, autorisations, etc. (2) le respect d'une concurrence saine et loyale garante de la protection des intérêts de l'État, des opérateurs et utilisateurs, (3) la promotion des secteurs concernés par le développement des TIC, (4) la mise en œuvre de la consultation des utilisateurs et des opérateurs, (5) le respect des exigences environnementales et sanitaires en matière de communications électroniques et postales. Enfin, (6), l'ARCEP est en charge de la collecte des



contributions des opérateurs de télécommunications qui alimentent le fonds d'accès universel (Loi 2018-45 du 12 juillet sur la réglementation des communications électroniques au Niger).

1.3 Positionnement du Niger selon divers indices de développement du commerce électronique

Le Niger occupe respectivement les 152^e et 192^e places de l'indice mondial du commerce électronique (indice du commerce électronique B2C de la CNUCED) et de l'indice international de développement de gouvernement électronique (EGDI) sur 152 et sur 193 pays considérés pour ces deux classements.²

1.4 Gouvernement électronique

Vue d'ensemble des avancées en matière de Gouvernement électronique, dont le développement via la numérisation de l'administration est l'un des quatre axes du plan stratégique Niger 2.0.

Le plan stratégique Niger 2.0 vise à développer une administration sans papier au travers de l'axe «e-Gouvernement», que l'on retrouve également dans le Plan de Développement Économique et Social 2017-2021 (PDES).

Les sous-programmes 8.1 et 8.2 du PDES rappellent l'objectif de simplification administrative et de dématérialisation des procédures de délivrance des services publics aux citoyens, aux entreprises et à l'administration. Cela implique le développement du Gouvernement électronique, incluant une messagerie gouvernementale et un portail de services permettant à l'ensemble des citoyens d'effectuer toutes sortes de démarches en ligne, qu'il s'agisse de demandes de documents administratifs ou d'état civil, de paiements en ligne, etc. À terme, le processus de création d'entreprises sera également dématérialisé afin d'améliorer le climat des affaires.

Tableau 1 : Commerce électronique B2C et gouvernement électronique. Position du Niger dans l'espace UEMOA/ le monde

Pays	Indice du Commerce électronique B2C, CNUCED (2019)		Indice E-government (EGDI, 2018)	
	UEMOA	Monde	UEMOA	Monde
Bénin	5	138	3	159
Burkina-Faso	6	142	4	165
Côte d'Ivoire	2	118	5	172
Guinée Bissau	7	187
Mali	4	136	6	178
Niger	7	152	8	192
Sénégal	1	98	2	150
Togo	3	128	1	138
Total pays	7	152	8	193

Sources : CNUCED pour l'indice du commerce électronique B2C (152 pays pris en compte) et UN-DAES (Département des affaires économiques et sociales) pour l'indice de développement du gouvernement électronique (EGDI) (193 pays pris en compte)

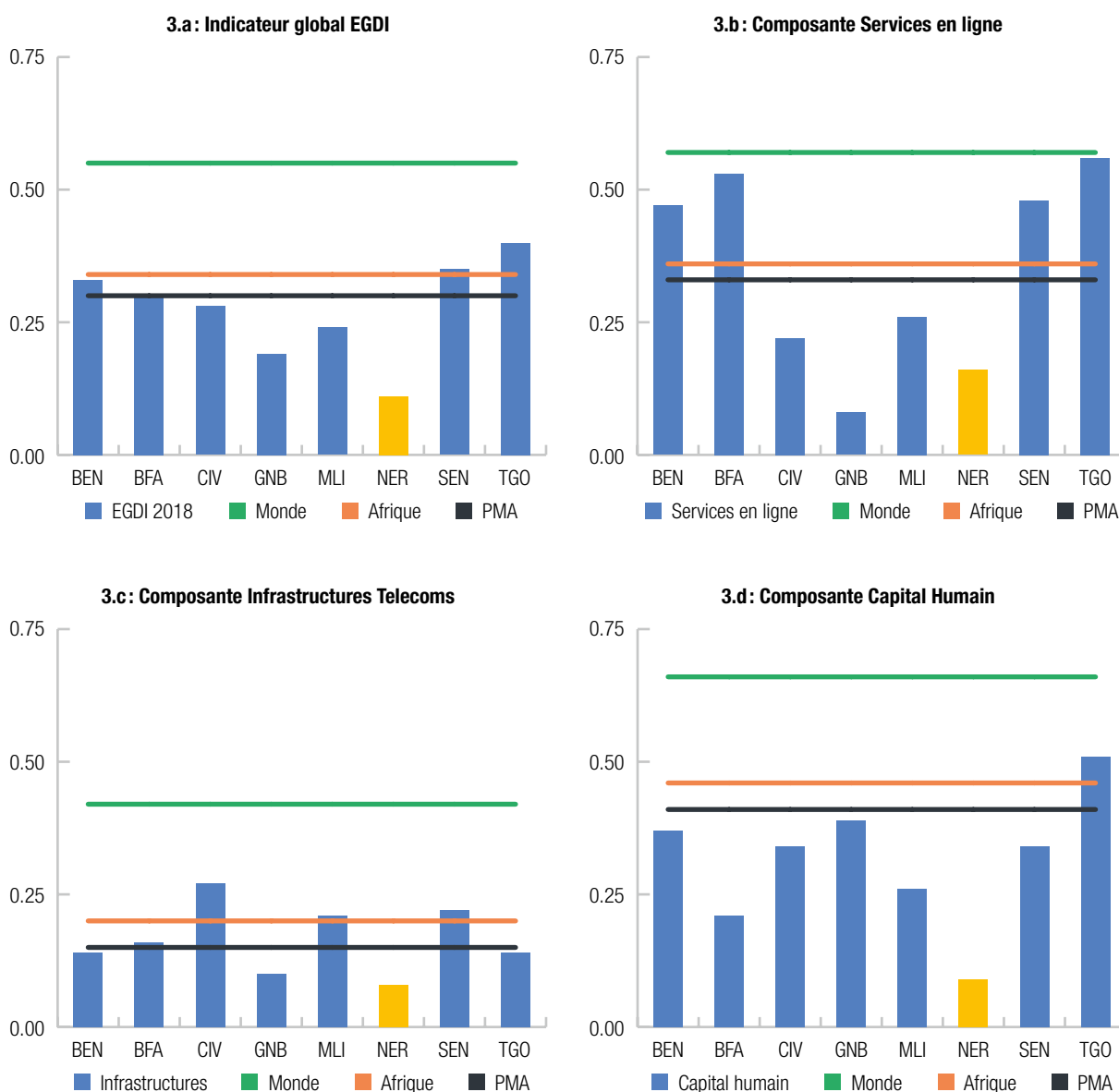
² Le Niger n'est pas inclus dans le classement de l'indice de développement des TIC de l'UIT, ni dans le classement sur la maturité technologique du WEF.



L'analyse de l'EGDI dans ses différentes composantes (voir la figure 3) révèle que si un effort particulier peut être porté au niveau du capital humain pour réduire l'écart avec les autres pays de la sous-région, les composantes services en ligne et infrastructures de télécommunications doivent également être

améliorées afin de réduire l'écart globalement observé tant avec le reste du monde qu'avec les pays partenaires du Niger au sein de l'UEMOA³.

Figure 3 : Gouvernement électronique au Niger - vue d'ensemble (2018)



Source: Enquête mondiale sur les gouvernements électroniques, Département des affaires économiques et sociales (DESA), Nations Unies, 2018.

³ L'analyse de l'EGDI dans ses différentes composantes illustre la position du Niger tant au niveau global (figure 3.a) que pour ce qui concerne la dimension services en ligne (figure 3.b), le niveau des infrastructures (figure 3.c), et une mesure du capital humain reflétant la capacité à exploiter les avancées technologiques (figure 3.d). Les valeurs des indices des autres pays de l'UEMOA sont également reportées afin de mettre ces valeurs en perspective, de même que les niveaux moyens des PMA, de l'Afrique et du monde.



Quelques réalisations ont été achevées ou ont été initiées dans la mise en place du Gouvernement électronique.

Les actions suivantes, complétées ou en cours d'achèvement, vont dans le sens de la mise en place d'un Gouvernement électronique correspondant au plan stratégique Niger 2.0.

La dématérialisation du paiement des impôts a été mise en place avec le déploiement de la plateforme e-SISIC (déclaration et paiement des impôts en ligne) de la DGI pour les téléservices fiscaux en septembre 2019.

La dématérialisation des traitements des agents de l'État est effective depuis le premier trimestre 2019 via le paiement électronique. La société publique Niger Poste a la charge de gérer ce service pour les contractuels de l'enseignement. Les autres agents de l'État ont, quant à eux, la liberté de choisir leur banque de domiciliation.

Les actions suivantes, issues du PDES, sur le développement du secteur privé et liées au développement du Gouvernement électronique, contribueront à améliorer l'environnement des affaires :

- L'automatisation du processus de création d'entreprise :
 - La numérisation des dossiers d'enregistrement des entreprises ;
 - Le développement d'une plateforme de traitement informatisée de l'enregistrement des entreprises via le déploiement d'un guichet unique ;
 - La mise en place d'un système de création d'entreprise en ligne (e-Registration) ainsi que la modernisation et la dématérialisation du registre du commerce ;
- Les actions publiques pour l'amélioration de l'octroi des permis de construire :
 - L'élaboration d'un Code de la Construction et de l'Habitation ;
 - L'élaboration d'un Système d'Information Géographique (SIG) électronique et la modernisation du cadastre foncier ;

- L'informatisation et la rationalisation du processus de délivrance de permis de construire par la mise en place d'une plateforme électronique de délivrance de permis de construire ;
- La mise en place d'un système de suivi des dossiers de permis de construire en ligne (mécanisme de suivi) et l'élaboration d'un plan standard d'occupation du sol.

- La réduction des délais pour le transfert de propriété qui passera par la rationalisation des procédures, la réorganisation des archives, l'informatisation du système de traitement des données et la numérisation des dossiers de titres fonciers, l'amélioration de l'infrastructure de l'administration foncière par l'informatisation complète du service des Domaines, la mise en place d'une base de données électroniques et d'un système électronique d'information géographique, l'interconnexion des bases de données relatives aux titres fonciers et aux cartes cadastrales ainsi que l'utilisation d'un numéro unique d'identification pour les parcelles par tous les services de l'administration.

1.5 Dialogue public-privé (DPP) dans le domaine du commerce électronique

Les ateliers de travail réalisés durant la semaine d'étude à Niamey ont permis de mettre en évidence un manque d'information sur les actions initiées par le Gouvernement et, plus globalement, sur les opportunités apportées par le commerce électronique et sur la définition du cadre légal. Il n'est pas toujours évident d'identifier l'interface en charge au sein de l'administration : l'information est parfois éclatée entre les différents sites et les sites Internet ne sont pas toujours mis à jour.

Les réponses aux questionnaires confirment ce besoin d'information des acteurs nigériens, qu'ils soient publics ou privés, sur différents aspects.

1. **Les institutions et le cadre de gouvernance pour le développement du commerce électronique sont insuffisamment connus :** seuls 60,5% des répondants des entités publiques (23/38) ont connaissance de l'existence des institutions impliquées dans le développement de politiques en faveur de la promotion du commerce électronique.



2. **Les opportunités existantes pour les petites et moyennes entreprises (PME) qui s'engagent dans le commerce électronique sont peu diffusées:** 95,8% des répondants du privé considèrent comme primordiale l'amélioration des connaissances sur les opportunités existantes pour les PME si elles s'engagent dans le commerce électronique (23/24).

3. **Les programmes pour la promotion des TIC et les formations spécifiques destinées aux femmes sont peu ou pas connus.** Seuls 8,7% des répondants du secteur privé (2/23) ont connaissance de programmes destinés à promouvoir l'implication des femmes dans le commerce électronique. Seuls 2,6% des répondants du secteur public (1/38) et 4,4% des répondants du secteur privé (1/23) ont connaissance de formations aux technologies de l'information et de la communication destinées aux femmes.

1.6 Disponibilité de statistiques

Il n'existe pas de données portant spécifiquement sur l'ampleur du commerce électronique au Niger. Les données fournies par l'ARCEP portent sur l'offre de TIC et la pénétration du marché des télécommunications à partir des données des opérateurs de télécommunications.



2. INFRASTRUCTURES TIC ET SERVICES

Des avancées ont été réalisées en matière d'infrastructure TIC permettant d'augmenter le taux de couverture globale de l'Internet. Ces avancées sont cependant insuffisantes pour permettre une large diffusion de l'économie numérique, avec notamment une couverture insuffisante pour ce qui concerne l'accès au haut ou au très haut débit.

Le projet de la Dorsale Transsaharienne à fibre optique (DTS), soutenu par la Banque Africaine de Développement, doit permettre d'étendre significativement tant la dorsale que le maillage pour l'accès au dernier kilomètre d'ici juin 2021.

2.1 Panorama du marché nigérien des télécommunications

Le marché nigérien des communications électroniques en 2019 se partage entre cinq opérateurs pour l'exploitation des réseaux et services de télécommunications (voir le tableau 2).

Quatre opérateurs détiennent des licences d'établissement et d'exploitation des réseaux. Atlantique Télécoms SA et Celetel Niger SA fournissent des services de téléphonie mobile et d'Internet et détiennent des licences GSM et 3G. Celtel Niger détient également une licence 4G. Zamani Com S.A.S Oranger Niger SA (qui est en cours de reprise par la société suite à l'annonce de son acquisition le 22 novembre 2019) et Niger Télécoms SA fournissent des services de téléphonie fixe en plus de la téléphonie mobile et de l'accès à Internet. Ils

disposent de licences globales contenant GSM, 3G et fixe. Zamani Com SAS a obtenu de surcroît, en avril 2020, la licence 4G.

Niger Télécoms SA, fruit de la fusion des opérateurs nationaux Sonitel et Sahelcom en septembre 2016, gère également des infrastructures de fibre optique. Enfin, l'opérateur américain American Tower Corporation a obtenu en octobre 2019 l'approbation du Gouvernement quant à l'acquisition de la totalité des actions du gestionnaire de tours télécoms Eaton Towers Niger SA, et conserve donc la licence d'infrastructures pour la gestion d'équipements passifs de télécommunications anciennement détenue par Eaton Towers Niger SA.⁴

Tableau 2 : Marché nigérien des télécommunications

Opérateurs d'infrastructures	American Tower Corporation fait l'acquisition de Eaton Towers en octobre 2019 (licence d'infrastructure : équipements passifs de télécommunications) Niger Télécoms SA (infrastructure fibre optique) Orange Niger SA (infrastructure fibre optique)
Téléphonie fixe	Orange Niger SA (licence globale ; GSM, 3G et fixe) Niger Télécoms SA (licence globale ; GSM, 3G et fixe)
Téléphonie mobile	Atlantique Télécom SA (licence GSM et 3G) Celtel Niger SA (licence GSM, 3G et 4G) Orange Niger SA* (licence globale ; GSM, 3G et fixe) Niger Télécoms SA (licence globale ; GSM, 3G et fixe)
Internet	Atlantique Télécom SA (licence GSM et 3G) Celtel Niger SA (licences GSM, 3G et 4G) Orange Niger SA (licence globale ; GSM, 3G et fixe) Niger Télécoms SA (licence globale ; GSM, 3G et fixe)

*NB : Zamani Com SAS a annoncé en décembre 2019 avoir finalisé l'acquisition de la société Orange Niger SA suite à l'approbation des autorités compétentes.

⁴ Réuni en Conseil des ministres le 18 octobre 2019, le Gouvernement de la République du Niger a approuvé l'acquisition de la totalité des actions du gestionnaire de tours télécoms Eaton Towers Niger SA, filiale d'Eaton Towers Holding Ltd, par son concurrent mondial American Tower Corporation. Cette approbation s'est traduite par le projet de décret portant transfert à American Tower Corporation de la licence pour l'installation et l'exploitation d'une infrastructure passive de communications électroniques au Niger, accordée à Eaton Towers Niger SA.

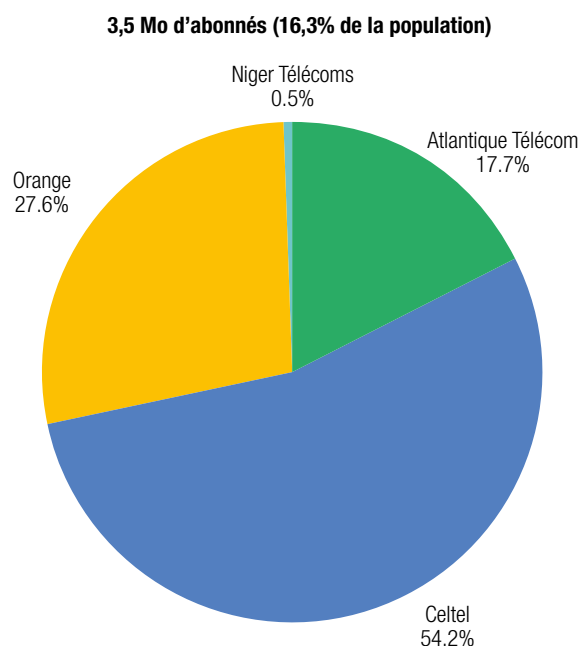


Concernant le développement des infrastructures, Niger Télécoms SA et Orange Niger SA ont investi dans le réseau pour respectivement 1500 km et 25 km de fibre optique, le réseau d'Orange Niger SA étant concentré sur Niamey.

Niger Télécoms SA détient la dorsale Internet nationale couvrant les principales villes du Niger ainsi que plusieurs boucles couvrant les principales administrations de la ville de Niamey, et des interconnexions avec les câbles sous-marins via le Bénin et le Nigéria.

La figure 4 représente les parts de marché de chacun des opérateurs sur le marché de l'Internet mobile, qui constitue l'essentiel du marché de la téléphonie.

Figure 4 : Marché des fournisseurs d'accès à l'Internet mobile : répartition au Niger (2018)



Source : données opérateurs (ARCEP Niger 2018)

2.2 Pénétration de l'Internet, fiabilité, accessibilité, latence, débit, couverture

L'accessibilité et la fiabilité de l'accès à l'Internet sont, dans le contexte du développement du commerce électronique, des enjeux majeurs pour les usagers nigériens. L'analyse des questionnaires recueillis dans le cadre de cette évaluation (voir la figure 5) met en évidence le fait que les infrastructures TIC représentent le facteur prioritaire dans la décision d'investir dans le commerce électronique pour 93,3% des acteurs du secteur privé (14/15). Tant l'amélioration des infrastructures TIC (96% des réponses) que le développement de l'accès à l'Internet (92%, soit 22/24, l'estiment « très important ») sont jugés critiques pour le développement du commerce électronique.

L'amélioration de l'accès à l'Internet (97,4% le qualifient d'« important » ou « très important », soit respectivement 31/38 et 6/38) et spécifiquement du haut débit (92,1% le jugent « très important », soit 35/38) est également définie comme primordiale par les répondants du secteur public pour améliorer l'environnement du commerce électronique. Les répondants du secteur public classent également l'investissement dans le déploiement de l'Internet à haut débit comme prioritaire parmi un certain nombre d'améliorations concernant l'accès aux télécommunications et à l'Internet (95% des répondants sur 38 répondants du secteur public), devant la réduction des coûts qui fait également partie des préoccupations ciblées comme majeures (95% des répondants tant publics que privés). Il est évident que les préoccupations concernant le coût ne sont pas indépendantes de la qualité de service et du réseau.

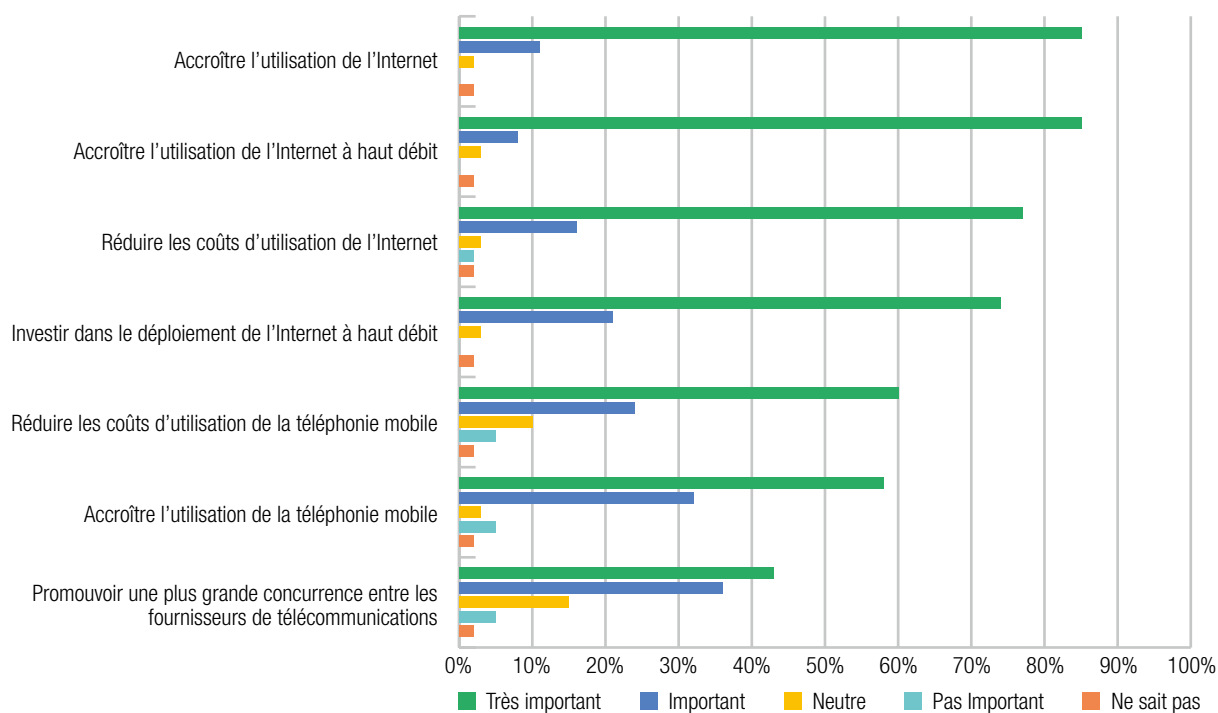
Le marché fixe représente un pourcentage très faible du marché des communications électroniques, tant pour la fourniture de services téléphoniques que pour l'accès à l'Internet, à l'instar des autres PMA et pays africains. L'accès à l'Internet fixe concerne moins de 20 000 abonnés en 2018, dont seulement 7 500 pour des connexions à haut débit, c'est-à-dire supérieures à 256Kbit/seconde (d'après les données des opérateurs des télécommunications).



Le taux de pénétration de la téléphonie mobile au Niger est largement inférieur au reste du continent africain et des autres pays de l'UEMOA. Le taux d'abonnement correspond à moins de 50% de la population totale

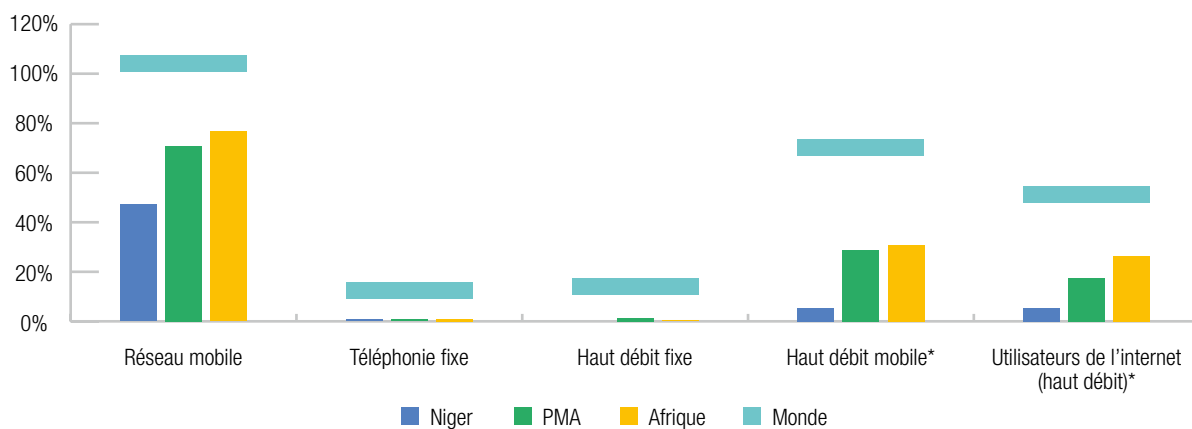
du pays (voir la figure 6 pour une revue détaillée de l'accès aux télécommunications entre téléphonie et accès à l'Internet, avec une mise en perspective au niveau international).

Figure 5 : Comment évalueriez-vous les facteurs suivants en fonction de leur importance pour créer un environnement propice au commerce électronique dans votre pays ?



Source: CNUCED, 62 réponses d'opérateurs publics et privés

Figure 6 : Pénétration des télécommunications, de la téléphonie et de l'Internet (2018)



Sources: UIT (2019) et ARCEP Niger (2018), *seul l'accès à internet haut débit est ici considéré



La figure 7.a représente la forte augmentation de la pénétration de l'Internet mobile au cours des dernières années : le nombre d'abonnés à l'Internet mobile a été multiplié par 14 entre 2012 et 2018, ce qui représente une augmentation moyenne de 56% par an du nombre d'abonnés à un service de l'Internet mobile, ou encore au doublement du nombre d'abonnés tous les deux ans.

La figure 7.b indique que si le potentiel d'accès à l'Internet correspondant à la couverture globale en 2018 est de 23,8% de la population nigérienne, ce taux correspond en réalité à 16,5% de la population effectivement abonnée à l'Internet mobile ou fixe, et à seulement 5,5% de la population disposant d'un accès à l'Internet à haut débit, une fois déduits les connexions à bas débit et/ou les connexions 2G ne permettant que de la messagerie de type WhatsApp (d'après les données des opérateurs de télécommunications).

2.3 Qualité des services TIC

Qualité des services TIC et services aux usagers

La qualité et la fiabilité des services TIC sont naturellement à prendre en compte, au-delà de leur

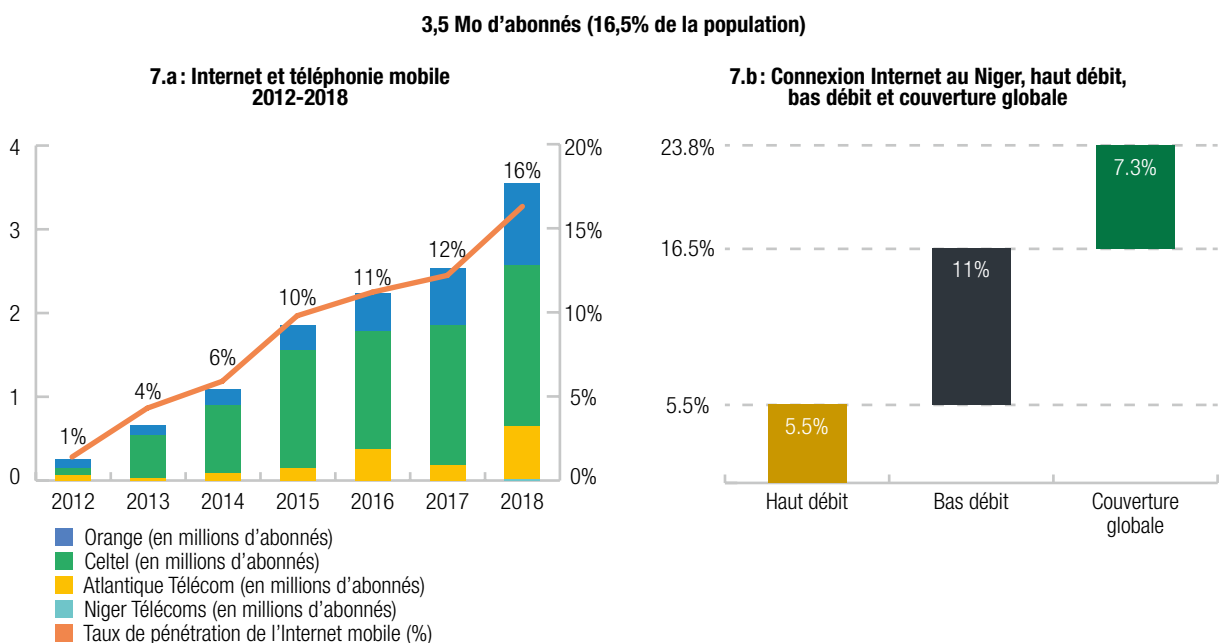
seule accessibilité. Un état transparent et régulièrement mis à jour sur les données des fournisseurs d'accès à l'Internet fait cependant défaut aujourd'hui pour assurer le suivi de la fiabilité du réseau. Il appartient à l'ARCEP de s'en charger.

Il est également du ressort de l'ARCEP de s'assurer que les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) respectent la réglementation pour ce qui concerne le nombre d'utilisateurs simultanés dans le cadre de connexions partagées et de clarifier les obligations contractuelles des FAI quant aux informations à communiquer à leurs clients à propos des connexions dédiées et/ou partagées.

Actuellement, de nombreux terminaux mobiles contrefaits sont en circulation sur le territoire du Niger, ce qui pose toutes sortes de problèmes, de la sécurité des consommateurs à la sécurité nationale en passant par la fiabilité des appareils et les pertes fiscales (voir l'encadré 1).

Enfin, il faut noter la problématique de l'accès à l'électricité. La qualité de la fourniture d'accès à l'Internet est en effet dégradée par des micro-coupures régulières qui naturellement, impactent le débit de connexion.

Figure 7 : Marché des fournisseurs d'accès à l'Internet mobile : évolution et répartition au Niger



Encadré 1 : La problématique des terminaux contrefaits

La Direction de l'économie numérique souligne le problème majeur des téléphones mobiles de contrefaçon, avec quelques 500 000 téléphones portables déclarés à l'importation en 2018 pour environ 10 millions d'abonnés à un service de téléphonie mobile.

Cela pose toute une série de problèmes de :

1. Qualité de ces appareils contrefaits, notamment en matière de vitesse de transmission des données et de qualité de couverture ;
2. Propriété intellectuelle et protection des données, compte tenu des nombreuses failles de sécurité informatique qu'ils peuvent comporter ;
3. Santé et sécurité des consommateurs, ces appareils étant fabriqués à partir de matériaux pouvant être non conformes aux normes en vigueur et contenir des niveaux dangereux de métaux et de produits chimiques tel le plomb, ou encore ne respectant pas les normes de sécurité électrique de base ;
4. Pertes de recettes fiscales, les importations en contrebande de ces produits contrefaits entrés illégalement sur le territoire nigérien ne générant naturellement pas de droits de douane ni de taxe sur la valeur ajoutée ;
5. Sécurité nationale, pour ces appareils non répertoriés par l'État qui circulent sur le marché parallèle sans numéro IMEI valide.

Le problème des terminaux contrefaits ne se limite naturellement pas au cas du Niger. Selon le rapport de l'OCDE « Trade in Counterfeit ICT Goods » (2017), un téléphone portable sur cinq à l'importation dans le monde est un téléphone de contrefaçon.

Face à ces courants de fraudes de grande ampleur, certains pays ont mis en place des outils et structures de contrôle, tandis que d'autres ont tenté d'encourager l'émergence d'entreprises locales d'assemblage de téléphones.

Cas de mise en place d'outils et de structures de contrôle.

Ghana : l'Autorité nationale des communications a créé en 2019 un laboratoire de tests pour vérifier l'authenticité des téléphones mis sur le marché.

Kenya : l'Autorité des communications du Kenya a renforcé en 2018 ses mesures de contrôle, y compris quant à l'octroi de licences d'importation et à la réalisation de tests sur un certain nombre de téléphones importés.

Nigeria : en février 2019, un comité spécial a été créé par la Commission nigérienne des communications, le Bureau du conseil à la sécurité nationale ainsi que plusieurs autres agences gouvernementales afin de lutter contre l'importation frauduleuse de téléphones mobiles contrefaits.

Ouganda : la Commission des communications a acquis en octobre 2019 un dispositif technique visant à identifier les téléphones contrefaits.

Promotion d'entreprises locales de production ou d'assemblage de téléphones.

Les pays ci-après ont tenté de juguler ce commerce illégal en favorisant le développement d'entreprises locales de fabrication ou d'assemblage de téléphones.

- Afrique du Sud : Mara Phones
- Algérie : Condor
- Botswana : DITEC
- Congo : VMK
- Égypte : Silicon Industries Corporation
- Rwanda : Mara Phones

Base de données IMEI et OMD

La GSM Association (GSMA), qui représente environ 800 opérateurs et constructeurs de téléphonie mobile dans le monde est en charge de la gestion du « type allocation code » (TAC), correspondant aux huit premiers chiffres du numéro IMEI. Elle a mis à la disposition de l'Organisation mondiale des douanes sa base de données IMEI afin de permettre la vérification par les douaniers de l'authenticité des identités des appareils mobiles. La base de données est directement mise à la disposition des agences douanières nationales (voir le GSMA Mobile Policy Handbook 2019).

Cette base de données pourrait avantageusement être complétée par un partage, au niveau international, des données d'appareils volés dans l'ensemble des pays.

Source : CNUCED, consultations à l'occasion de la mission à Niamey



Le prix des services TIC est relativement plus élevé au Niger que dans le reste de l'UEMOA.

Le prix d'accès à l'Internet mobile reste élevé (voir la figure 8.a). Un abonnement correspondant à un volume mensuel de données de 100MB à 1GB représente 10,8% du revenu national brut (RNB) mensuel moyen par habitant (d'après les données de Alliance for affordable Internet (a4ai) et de la Banque mondiale), et respectivement plus de 20%, 30% et 40% pour des paquets de données de plus de 2,5 ou 10 GB. Ces prix ne sont pas compatibles avec l'objectif d'universalité de l'accès à l'Internet. En effet, le développement du commerce électronique implique un accès à des forfaits avec des volumes de données importants permettant de charger des images et d'aller au-delà du simple service de messagerie. Or, les forfaits pour des volumes de données de respectivement 5 et 10GB représentent environ 32,5% à 43,3% du revenu national brut moyen. À titre de comparaison, l'abonnement à un forfait Internet mobile incluant jusqu'à 1GB de données représente 1% à 2% du revenu mensuel moyen dans un pays à revenu intermédiaire comme la Tunisie ou le Maroc, et 3% à 4% pour un abonnement avec 10GB de données.

Les prix sont relativement plus élevés que dans les autres pays de l'UEMOA, quel que soit le volume de données, une fois pris en compte les écarts de revenu entre le Niger et le reste de la zone UEMOA. Le revenu

national brut mensuel par habitant du Niger est en effet inférieur de 58% à la moyenne de l'UEMOA. Tout écart de prix entre le Niger et la moyenne de l'UEMOA en faveur du Niger, mais de moins de 58% du prix moyen de l'UEMOA, correspond donc en réalité à une situation défavorable pour les utilisateurs nigériens par rapport à leurs homologues de l'UEMOA. Ainsi par exemple, au Niger, le prix d'un abonnement à l'Internet avec 2GB de données est de 19,1% inférieur au prix moyen observé dans l'ensemble de l'UEMOA, mais cette baisse ne permet pas de compenser la faiblesse du revenu moyen, impliquant un coût réel de l'accès à l'Internet supérieur au reste de l'UEMOA.

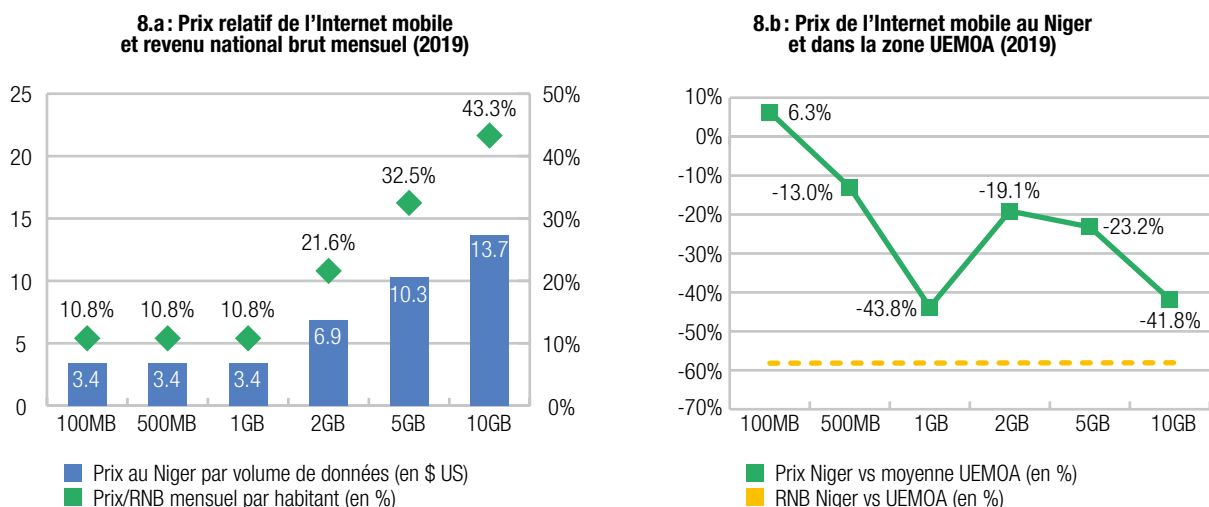
2.4 Principales réalisations et projets en cours

Le Niger n'a pas adhéré à l'initiative de free roaming au sein de la CEDEAO.

À ce jour, le Niger n'a pas signé l'Acte d'adhésion au protocole d'accord sur les principes de base pour la mise en œuvre du free roaming portant sur la réglementation de l'itinérance sur les réseaux de communications mobiles ouverts au public à l'intérieur de l'espace CEDEAO.

Le free roaming se caractérise par la suppression de toute surtaxe et surcharge sur les services d'itinérance. Les huit pays signataires du protocole qui ont démarré le free roaming sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

Figure 8 : Prix de l'Internet mobile - Analyse comparée prix relatif Niger et zone UEMOA



Source : CNUCED, sur la base des données de A4Ai et de la Banque mondiale (2019)



Les principales avancées concernant le développement des services de communication et de télécommunications sont les suivantes :

- **La construction et le déploiement de 2 275 km de fibre optique a été réalisé.** Ce projet de construction de la dorsale Internet nationale en fibre optique a été financé par un prêt préférentiel du Gouvernement chinois. Il englobe la construction de 136 sites GSM et WCDMA et d'un réseau ADSL de 51 000 abonnés.
- **Le projet de la Dorsale Transsaharienne (DTS) à fibre optique, qui doit prolonger la dorsale Internet nationale de 1000 km environ** vers les frontières de l'Algérie, du Tchad et du Nigeria doit être réalisé d'ici juin 2021. Financé par la Banque Africaine de Développement (BAD), ce projet doit s'accompagner d'actions de formation et de sensibilisation de 15 000 femmes à l'économie numérique et aux TIC le long de la dorsale. Il inclut également le déploiement de la boucle locale à Niamey, correspondant à environ 90 km de fibre optique, et la création d'un datacenter auprès de l'ANSI.
- **Le développement du maillage est également en projet,** avec un prêt de 129 millions de dollars consenti par la banque chinoise Eximbank.

- **L'ANSI est en charge du projet de connecter 5000 «villages intelligents»,** dont 730 dès 2020, dans le cadre du plan stratégique Niger 2.0 (financement conjoint Banque mondiale et Banque Africaine de Développement).

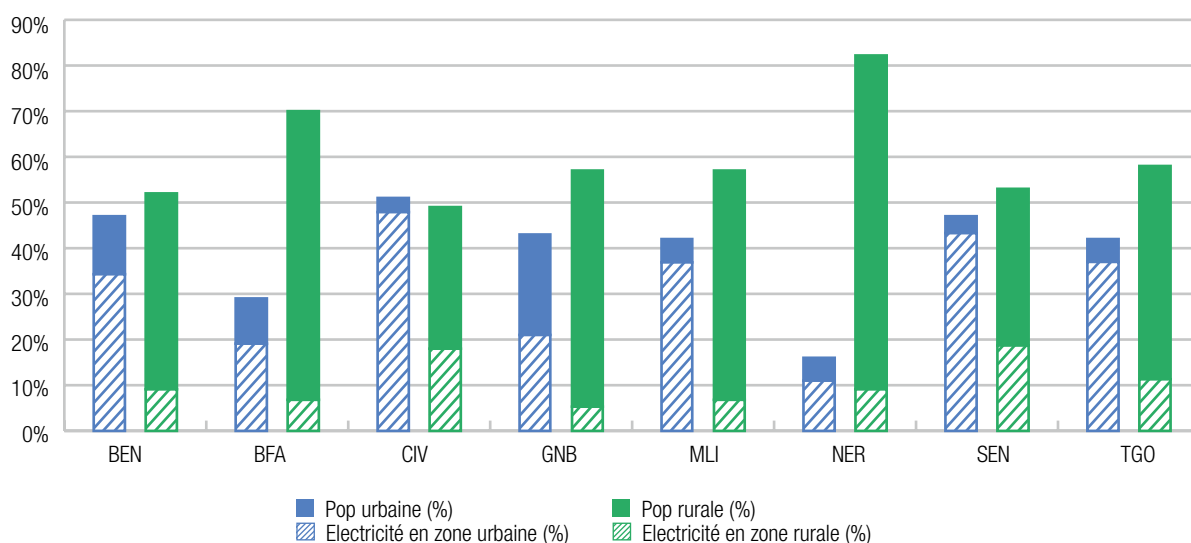
2.5 Accès à l'électricité

La promotion et l'attractivité de l'industrie du numérique ne sont pas indépendantes de l'accès à l'électricité, dont l'amélioration est une condition forte au développement effectif des TIC.

Un meilleur accès à l'électricité inciterait davantage les Nigériens à recourir au commerce électronique, et les fournisseurs d'accès à l'Internet à investir dans le maillage. Les objectifs du Gouvernement de généraliser l'accès à l'Internet et d'améliorer la qualité du réseau sont donc conditionnés par le développement de l'accès à l'électricité à l'ensemble de la population, tant en zone urbaine qu'en zone rurale.

En effet, seuls 20% des Nigériens avaient accès à l'électricité en 2018, dont 67% en zone urbaine et 10,8% en zone rurale (voir la figure 9). Il faut noter par ailleurs la spécificité du Niger, dont la population rurale constitue près de 84% de la population totale (Banque mondiale 2018). Or, 90% de la population rurale n'a pas accès à l'électricité, ce qui implique que près de 75% de la population est, de fait, exclue de l'accès à l'Internet.

Figure 9 : Accès à l'électricité (population totale, urbaine et rurale, Niger et UEMOA, 2018)



Sources : Banque mondiale (WDI) et SE4ALL



Le Niger se classe par ailleurs 159^e au classement Doing Business de la Banque mondiale établi en 2019 pour le raccordement à l'électricité (sur 187 pays).

L'amélioration de l'accès à l'électricité de la population du Niger figure dans le PDES 2017-2021. Les avancées en termes de raccordement et d'amélioration de la qualité de l'énergie fournie se feront à travers la mise en place d'un système de contrôle et d'acquisition de données en temps réel, celle d'un système d'enregistrement et de suivi de la durée et des fréquences des pannes de courant en considérant l'introduction de compensations en cas de coupures de courant, et enfin la mise en place d'un stock tampon en vue d'assurer la disponibilité du matériel électrique.

3. LOGISTIQUE DU COMMERCE ET FACILITATION DES ÉCHANGES

Le secteur « livraison et logistique » représente actuellement une difficulté pour le développement du commerce électronique. Les performances de la Poste du Niger sont inférieures à la moyenne des pays de l'UEMOA, en lien avec un défaut d'adressage physique, un manque de suivi des paquets et colis postaux entre le bureau expéditeur et le bureau de destination, ou encore des problèmes de fiabilité en matière de livraison. Il s'ensuit un faible recours à la Poste par les opérateurs économiques pour les échanges de colis postaux.

Le manque de collaboration entre services postaux et douaniers pour les échanges internationaux est un obstacle supplémentaire au développement du commerce électronique dans sa dimension transfrontalière, qui plus est dans un pays dont l'enclavement constitue par nature un coût additionnel au commerce international.

3.1 Développement postal et logistique du commerce

Le Niger se classe à la 151^e place mondiale et à la 7^e place de l'UEMOA (hors Guinée Bissau) dans l'indice intégré pour le développement postal (2IPD) qui repose sur des mesures de fiabilité, d'accessibilité, de résilience et de pertinence du réseau de distribution et d'acheminement postal (Union postale universelle, 2018). Ce classement reflète les préoccupations exprimées par les répondants du secteur privé aux questionnaires. Seuls 5% d'entre eux (1 sur 21) utilisent la poste du Niger pour l'expédition de produits dans le cadre d'une activité de commerce électronique, 24% ont leur propre service de livraison et près de 30% ont recours à DHL.

L'indice de performance logistique de la Banque mondiale va au-delà de la Poste et concerne l'ensemble des actions logistiques. Le Niger occupe

la 151^e position sur 172 pays au total. Cet indice repose sur six dimensions reprises dans la figure 10.b⁵, distinguant la performance du Niger pour chacune des dimensions de l'indice, exprimée à la fois en classement mondial et en pourcentage de la meilleure performance (celle de l'Allemagne). Les aspects transport, douane et logistique expliquent en particulier cette position.

3.2 Description du marché postal nigérien

Le marché postal est composé de: 1) l'opérateur historique Niger Poste SA, prestataire du service universel au sens de la Loi 2005-20 du 28 juin 2005 déterminant les principes fondamentaux du Régime de la Poste; 2) 17 opérateurs légalement autorisés par l'ARCEP; et 3) les acteurs informels qui sont apparus depuis quelques années et contrôlent une partie des activités du secteur.

Encadré 2 : Le service express de la Poste du Niger (EMS Niger)

Le service express de la Poste du Niger (EMS Niger) est confronté à plusieurs difficultés en lien avec :

- La multiplicité des opérateurs de messagerie express (EMS et Chronopost) et des canaux de transmission de données;
- Un faible taux de couverture postale: le Niger fait plus de 1 260 000 kilomètres carrés avec moins de 100 agences EMS ou de bureaux de poste offrant des EMS;
- La faible performance du service EMS de la Poste du Niger: tous les indicateurs de performance des EMS sont inférieurs aux objectifs respectifs, le EMS Niger était classé 110^e parmi tous les opérateurs EMS en 2019;
- Les ressources humaines à revoir pour un bon contrôle et une bonne diffusion des procédures postales (en relation avec l'UPU);
- Les volumes d'exportation et d'importation d'EMS Niger au sein du réseau EMS ne sont pas du tout significatifs (en partie à cause des multiples réseaux).

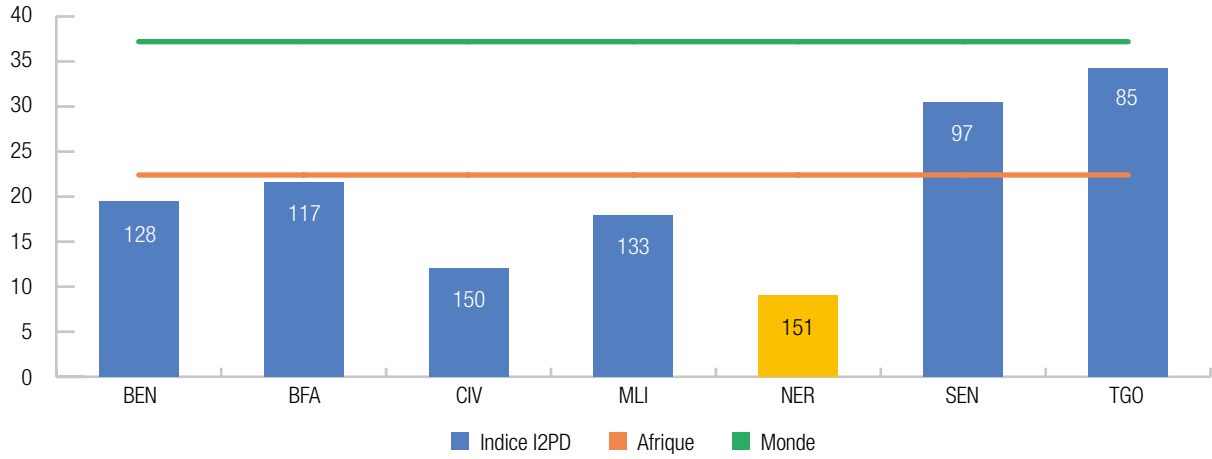
Source: UPU

⁵ Douane: mesure de l'efficacité lors des opérations de dédouanement à la frontière
 Infrastructures: qualité des infrastructures de commerce et de transport
 Transport: capacité à fournir des transports à des prix concurrentiels
 Suivi et traçabilité: capacité à suivre les chargements et envois
 Logistique: compétences en camionnage, réexpédition, courtage en douane
 Respect des délais: fréquence à laquelle les envois atteignent les destinataires dans le délai attendu



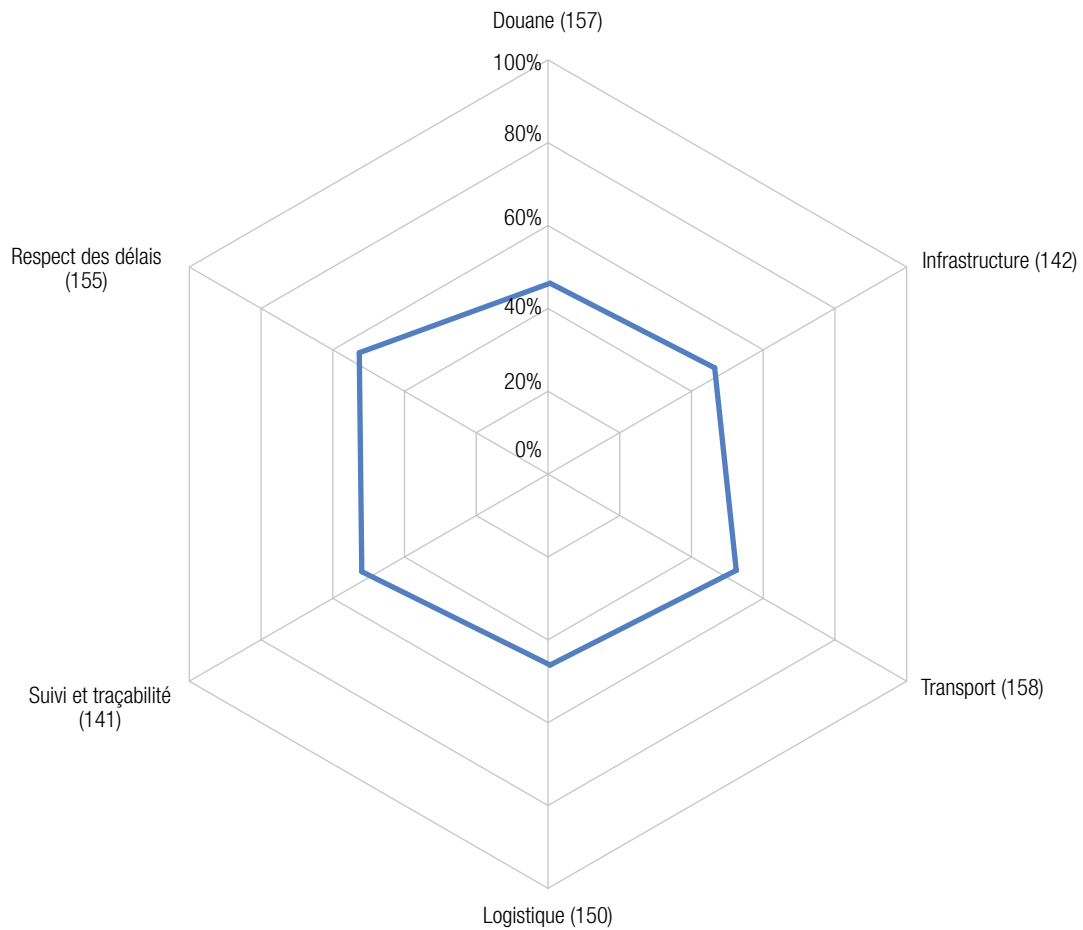
Figure 10: Indice intégré pour le développement postal (UPU, 2018)

10.a: Indice intégré de développement postal (UPU 2018)



Note: L'axe des ordonnées représente l'indice UPU
le classement mondial est reporté sur le graphique

10.b: Indice de performance logistique (BM 2018)

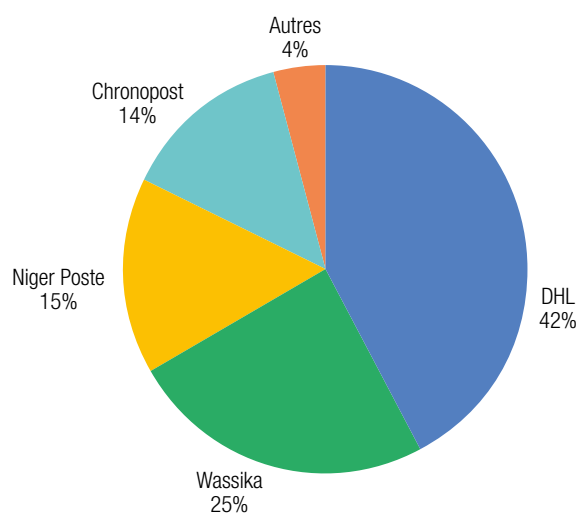


Sources: UPU (2019, sur 172 pays considérés) et Banque mondiale



En l'absence de données plus récentes, la figure 11 décrit le marché postal à partir des chiffres d'affaires réalisés en 2016. Le poids relativement faible de la Poste du Niger est cohérent avec les réponses aux questionnaires émises par le secteur privé, dont seuls 5% des répondants (1 sur 21) utilisent la Poste du Niger pour l'expédition de produits dans le cadre d'activités de commerce électronique.

Figure 11 : Parts de marché du secteur postal nigérien, 2016 – chiffre d'affaires des activités courrier



Source : ARTP (2017)

Adressage physique ou adressage numérique : à l'instar d'autres pays de l'UEMOA, le Niger souffre d'un déficit d'adressage postal.

Le défaut d'adressage est problématique dans le cadre du commerce électronique, tant pour l'utilisateur-consommateur que pour le producteur qui veut proposer sa marchandise en ligne. Dans les deux cas, il est indispensable que le lieu précis de dépôt et/ou de prise en charge de la marchandise soit connu et identifiable immédiatement, afin que les services de transport et de livraison puissent être planifiés et optimisés.

L'usage des points relais permet partiellement de dépasser ces limites. Ces points relais peuvent être un bureau de poste, un cybercafé ou encore une gare routière. La sélection du point relais le plus proche implique cependant de connaître la localisation.

Une solution d'adressage physique exhaustive étant peu réaliste compte tenu du coût d'une telle opération, l'ANSI a initié un projet pilote en cours d'élaboration dans la ville de Dosso avec une cartographie via l'utilisation de l'application OpenStreetMap. Une fois cette phase pilote lancée et testée, au cours du premier semestre 2020, l'objectif est de répliquer cette cartographie au niveau de chaque village connecté. Il faut toutefois noter que la solution d'adressage numérique requiert une connexion fiable à l'Internet.

Encadré 3 : OpenStreetMap et l'adressage numérique

Le projet OpenStreetMap a été initié en juillet 2004 par Steve Coast, de l'University College de Londres.

OpenStreetMap a pour but de constituer une base de données cartographiques couvrant le monde entier à partir du système GPS et d'autres données libres d'utilisation. Il doit ainsi permettre de générer des cartes sous licence libre.

À la différence des autres services de cartographie, OpenStreetMap permet l'accès aux données vectorielles brutes qui servent à faire les rendus cartographiques. La licence libre des données OpenStreetMap permet à un grand nombre de sites de les redistribuer dans différents formats ; elles peuvent ensuite être téléchargées librement.

OpenStreetMap s'appuie sur des techniques de géocodage consistant à affecter des coordonnées géographiques (longitude/latitude) à une adresse postale. Ce procédé nécessite la mise en place de traitement automatisés de manière ponctuelle ou à partir de fichiers d'adresses (individus, entreprises, points d'intérêt, etc). Les coordonnées géographiques permettent ensuite de situer chaque adresse sur une carte numérique via un système d'information géographique.

La collaboration entre la Poste et les douanes, aujourd'hui inexistante au Niger, doit être activée compte tenu de l'interaction permanente entre ces deux entités dans le cadre du commerce électronique qui implique une forte croissance de colis et de petits paquets entre pays.

L'UPU a lancé des initiatives afin d'initier la dématérialisation du processus de dédouanement pour les colis postaux qui pourraient tout à fait s'insérer dans le processus de réforme des douanes du Niger.

L'UPU propose, dans le cadre d'une solution de suivi harmonisé des colis expédiés à l'international, un processus intégrant les éléments suivants :

1. Définition d'un code-barres apposé sur la marchandise lors de l'envoi. Ce code-barres correspond à la norme S10 telle que définie par l'UPU, qui associe à chaque colis un identifiant numérique unique à 13 caractères.
2. Contacts et échanges d'information avec l'International Air Transport Association pour le suivi des informations concernant les heures de départ, d'arrivée, etc.
3. Création d'un module «CDS» (Custom Declaration System) pour la définition d'une déclaration électronique en douane contenant l'ensemble des informations avant même l'arrivée de la marchandise. Ce système permet aux autorités postales et douanières d'échanger électroniquement des données préalables à l'arrivée de la marchandise et de calculer à l'avance les droits et taxes exigibles. Cela permet par exemple à la Poste de transmettre aux douanes des informations sur l'expéditeur, le contenu et la valeur des colis et paquets, et aux douanes d'informer en retour la Poste si un envoi a par exemple été refusé suite au processus d'inspection, afin de renseigner l'ensemble de la chaîne logistique sur l'état du colis.

Dans le cadre de la promotion du commerce électronique, il paraîtrait tout à fait intéressant que la Poste du Niger se rapproche des douanes et de l'UPU afin de voir comment ces éléments permettraient de faciliter les échanges postaux du Niger à l'international.

3.3 Facilitation des échanges

Le Niger est le douzième pays membre de l'OMC et le premier parmi les PMA à avoir ratifié en 2015 l'Accord sur la Facilitation des Échanges (AFE), entré en vigueur le 22 février 2017.⁶

Dans le cadre de la facilitation des échanges, la Direction Générale des Douanes (DGD) du Niger a initié des procédures de dématérialisation des formalités de commerce extérieur. La plupart des bureaux de douane sont dorénavant connectés à la DGD via le logiciel SYDONIA World de la CNUCED, et le processus pour la mise en place du télépaiement a été initié. De plus, un protocole d'accord d'interconnexion des systèmes informatiques des administrations des douanes du Niger avec celles du Bénin, du Burkina Faso et du Togo a été signé dans le cadre du suivi et de la gestion des marchandises en transit.

Par ailleurs, le PDES prévoit de moderniser le commerce transfrontalier en accélérant l'interconnexion entre la DGD et la Direction Générale des Impôts (DGI), en diffusant toutes les procédures et réglementations ayant trait aux procédures de dédouanement et d'opérations d'exportation et enfin, en déployant le Guichet unique de formalités du commerce extérieur (GUFCE).

De plus, il est important pour le Niger de mettre en place l'article 7.8 de l'AFE sur les envois accélérés. Cet article stipule que «Chaque Membre adoptera ou maintiendra des procédures permettant la mainlevée accélérée au moins des marchandises entrées par des installations de fret aérien aux personnes qui demanderont un tel traitement, tout en maintenant le contrôle douanier». Il s'agit donc d'une mesure permettant de faciliter l'entrée et le dédouanement des envois accélérés faits par transport aérien, sachant que plus de 90% des envois de commerce électronique transfrontalier se font par transport aérien et sont normalement gérés par des fournisseurs de services de courrier express et des opérateurs postaux⁷. Le Niger a inscrit cette mesure en catégorie C, ce qui implique qu'une assistance technique ainsi que des financements sont nécessaires à sa mise en œuvre, conformément à ses engagements dans le cadre de l'AFE.

⁶ <https://tfadatabase.org/members/niger>

⁷ <http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/facilitation/resources/wto-atf-working-group/10/pt008711a.pdf?la=fr>



Encadré 4 : Évaluation de l'état de préparation de la Poste du Niger au commerce électronique par l'Union postale universelle

Des experts de l'UPU ont effectué une évaluation de l'état de préparation opérationnelle au commerce électronique de la Poste nigérienne du 24 au 28 septembre 2018.

Cette évaluation a conclu au caractère innovant de la Poste du Niger en dépit d'un environnement difficile. Les services de logistique et de e-commerce se sont développés avec la mise en place de la plateforme de e-commerce Kaomini, qui offre aux marchands locaux la possibilité de commercialiser leurs produits en ligne et celle d'en assurer la collecte sur le lieu de production pour les distribuer aux acheteurs.

Les statistiques disponibles, portant sur la période d'octobre 2017 (date de lancement de Kaomini) à octobre 2018, sont les suivantes :

- Clients inscrits : 1 135
- Marchands actifs : 60
- Articles disponibles : 728
- Commandes livrées : 1 392

L'évaluation a permis d'établir les constats suivants :

1. Points positifs

- Proposition de deux modes de distribution des envois (en boîte postale et à domicile).
- Avis par téléphone pour informer les destinataires de l'arrivée de leurs envois.
- Utilisation du système postal international (International Postal System/IPS) rendant possible l'échange des données électroniques en conformité avec les normes de l'UPU en vigueur.
- Développement d'une initiative dans le e-commerce.
- Mise en œuvre d'un service de logistique couvrant le territoire nigérien.

2. Points à améliorer

- Absence de moyens matériels de saisie des envois, des informations douanières et des adresses aux guichets des bureaux de poste.
- Manque de maîtrise et de compétences dans l'utilisation des outils et systèmes de suivi et de localisation.
- Limitation des opérations de dépôt et de distribution des envois EMS au bureau d'échange EMS et des envois de colis postaux au guichet colis postaux à l'aéroport de Niamey.
- Répartition inégale de la charge de travail dans les services opérationnels.
- Inexistence d'un système d'adressage offrant la possibilité de distribuer tous les envois à domicile.

3. Principales recommandations

- Mettre en place un système de contrôle de la qualité pour le traitement et la distribution des envois.
- Mettre en place les outils nécessaires à la planification de l'activité (plans d'acheminement national et international cohérents, plans de fermeture des dépêches, manuels de procédures, schématisation des processus opérationnels, indicateurs de tri, etc.)
- Étendre l'utilisation de l'application IPS aux principaux bureaux de poste et améliorer la saisie des informations de suivi et de localisation des envois.
- Mettre en place un comité de contact entre la Poste et les douanes.
- Mettre en œuvre le CDS.POST.
- Améliorer la sécurité des espaces de traitement et de rangement du courrier dans les bureaux d'échanges et les bureaux de poste, conformément aux normes S58 et S59 de l'UPU en matière de sécurité.

Source : UPU (2018)



Le Niger a en moyenne de meilleures performances que le reste de l'Afrique subsaharienne en matière de commerce transfrontalier au regard du classement Doing Business de la Banque mondiale.

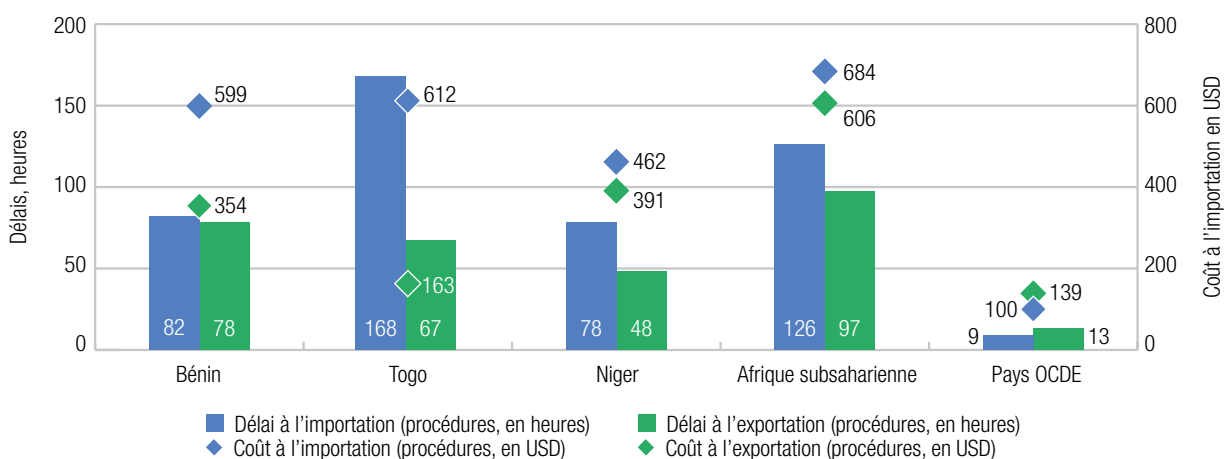
Le Niger se classe à la 126^e place pour le commerce transfrontalier dans le rapport Doing Business 2020 (il a perdu 2 places par rapport à 2018) sur 190 pays, et obtient de meilleures performances moyennes que les pays d'Afrique subsaharienne en ce qui concerne le temps de traitement des procédures, les coûts du dédouanement et du traitement des déclarations, à l'importation comme à l'exportation (voir la figure 12).

Malgré son enclavement, le Niger a des coûts à l'importation inférieurs à deux pays côtiers voisins, le Togo et le Bénin.

Le Comité National de Facilitation des Échanges (CNFE) travaille avec toutes les structures concernées pour la mise en œuvre des différentes mesures de l'AFE. Un séquençement a été établi.

La mise en œuvre de ces mesures doit contribuer à la promotion du commerce électronique par la dématérialisation des formalités du commerce extérieur à travers le déploiement d'un guichet unique électronique.

Figure 12: Le commerce transfrontalier au Niger



Source : Banque mondiale, Rapport Doing business (2020)



4. SOLUTIONS DE PAIEMENT

La population du Niger est très largement non-bancarisée (5,5% de la population est bancarisée au sens de la BCEAO). Il en résulte un très faible développement des paiements dématérialisés, qu'il s'agisse des paiements en ligne «classiques» (Visa, Mastercard...) ou des paiements mobiles via les téléphones portables. Dans le cadre du commerce électronique, la majorité des paiements se fait en liquide à la livraison.

4.1 Régulation des moyens de paiement et cadre légal de la monnaie électronique

La régulation des moyens de paiement électronique au Niger est régie par l'instruction N°008-05-2015 de la BCEAO définissant les conditions et modalités d'exercice des activités des émetteurs de monnaie électronique dans les États membres de l'UMOA.

La monnaie électronique est définie comme une valeur monétaire représentant une créance sur l'établissement émetteur qui est stockée sur un support électronique et acceptée comme moyen de paiement par ses contreparties. L'établissement de monnaie électronique est une personne morale habilitée à émettre des moyens de paiement sous forme de monnaie électronique. Son action porte sur l'émission, la mise à disposition et la gestion de la monnaie électronique. Le distributeur offre à la clientèle, sur la base d'un contrat conclu avec l'établissement émetteur, un service de chargement, de rechargement ou d'encaissement de monnaie électronique.

La BCEAO accorde les agréments autorisant les établissements non bancaires à émettre de la monnaie électronique. Les établissements émetteurs de monnaie électronique (EME) doivent avoir un capital social d'un minimum de 300 millions de FCFA et établir une convention avec une banque pour la conservation des fonds. Ils doivent également s'engager à garantir la traçabilité des opérations pour au moins deux ans, à lutter contre le blanchiment de capitaux et contre la fraude, et à limiter la capacité maximale de rechargement à 100 000 FCFA pour

les porteurs non identifiés. Les EME s'engagent à rembourser aux porteurs, à leur demande ou en cas de retrait d'agrément par la BCEAO, la valeur nominale en FCFA des unités monétaires électroniques résiduelles. Par ailleurs, les EME ont les mêmes contraintes prudentielles que les banques commerciales traditionnelles.

Le Niger compte actuellement trois établissements de monnaie électronique issus de partenariats entre des banques et des opérateurs de télécommunications ayant obtenu l'agrément de la BCEAO pour émettre de la monnaie électronique (BCEAO 2019) ;

- BOA (Bank Of Africa) Niger et Orange Niger : Orange Money
- Ecobank Niger et Celtel Niger : Airtel Money
- Banque Atlantique Niger et Atlantique Télécom : MOOV Flooz

4.2 Les services financiers mobiles

La dématérialisation des paiements est très peu diffusée au Niger, en lien avec le faible taux de bancarisation.

Les services financiers mobiles sont peu développés au Niger. Moins de 3% de la population détient un compte actif de monnaie mobile (voir la figure 13.c). Le volume des transactions effectuées en monnaie mobile représente seulement 3,7% du PIB, contre 20% environ pour le Sénégal et le Togo et plus de 40% pour le Bénin, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.



Le nombre de comptes actifs a peu évolué depuis 2015, de même que la valeur totale des transactions effectuées avec des paiements mobiles. Les données de la BCEAO sur les services financiers via la téléphonie mobile au Niger permettent de recenser les principales opérations qui y sont réalisées par type d'opération (voir la figure 14). Il faut noter que l'ensemble de ces transactions représente environ 224,9 milliards de FCFA, soit à peine plus de 1% de l'ensemble des paiements en monnaie électronique effectués au sein de l'UEMOA en 2018.

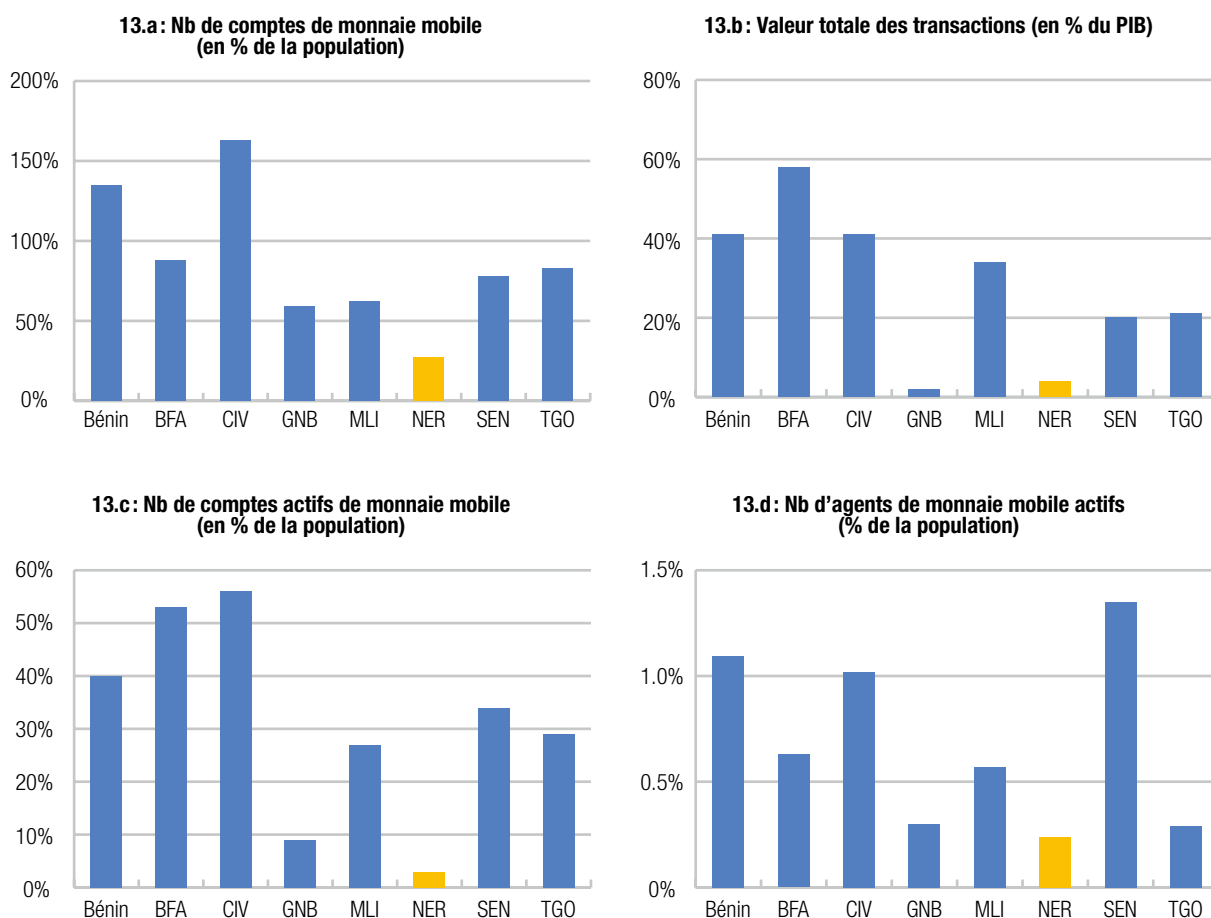
Si l'accès au paiement électronique et aux paiements sans espèces est relativement peu diffusé au Niger, il est cependant identifié comme un facteur très important dans la décision d'investir par 73% des répondants du secteur privé et 92% d'entre eux (23/25) le considèrent comme essentiel pour créer un environnement propice au développement du commerce électronique.

L'amélioration de l'interopérabilité entre les moyens de paiement en ligne et mobile est également une préoccupation des répondants du secteur privé, puisque 96% d'entre eux (22/24) en font une priorité.

L'utilisation des services financiers mobiles au Niger est majoritairement destinée aux paiements (formels) et aux recharges de porte-monnaie électronique. La Poste du Niger, notamment, permet le paiement dématérialisé de factures (eau, électricité...) et les transferts d'argent (voir la figure 15).

Le recours croissant au réseau de la Poste du Niger dans les zones rurales pourrait permettre de développer l'offre de comptes chèques postaux favorables au paiement électronique.

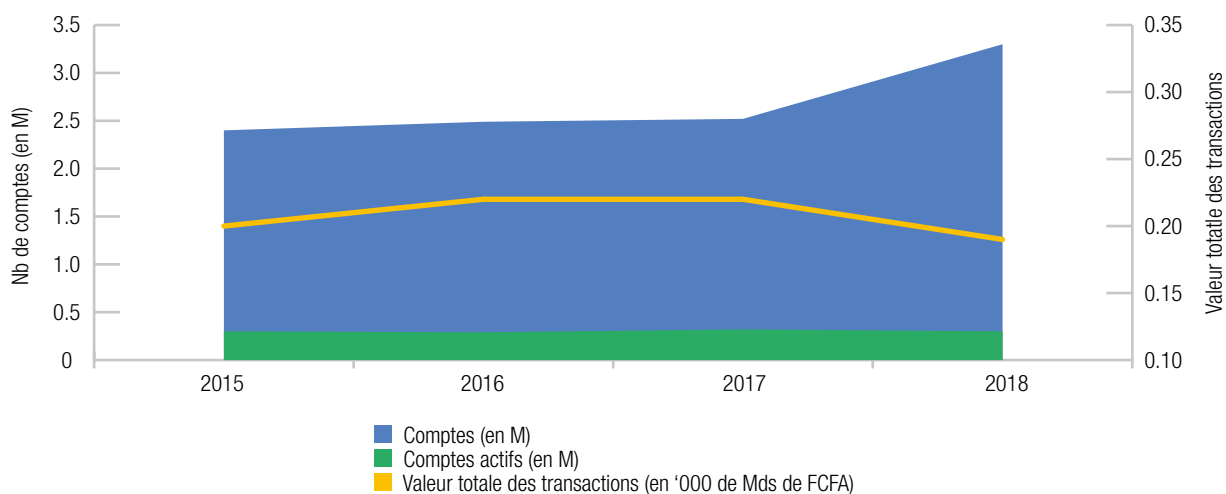
Figure 13: Incidence de la monnaie mobile au Niger - mise en perspective avec l'UEMOA (2018)



Source: BCEAO (2018)

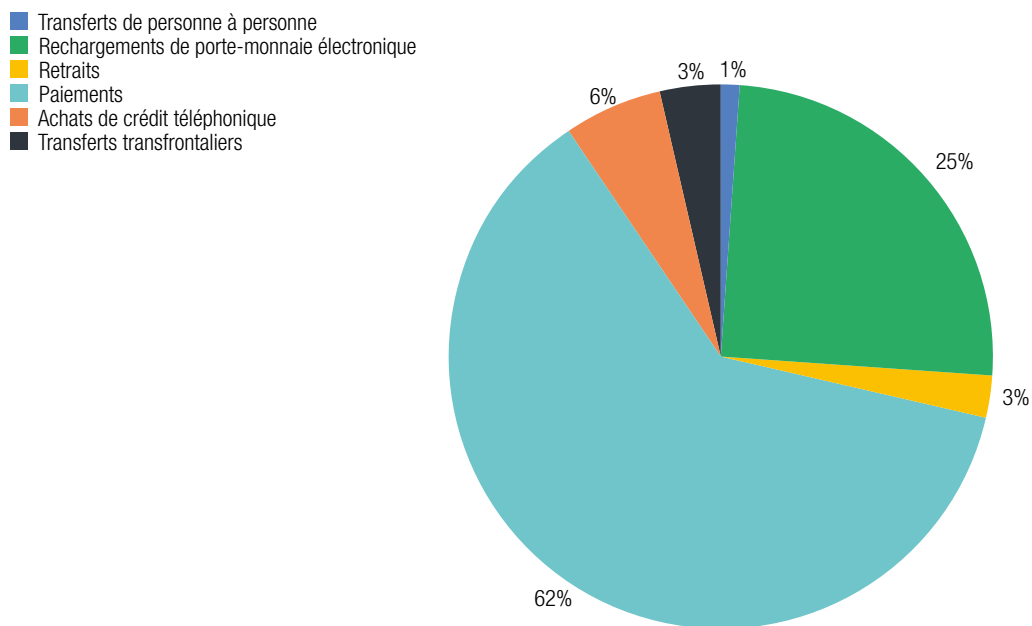


Figure 14: Évolution des comptes de monnaie mobile et des transactions en paiement mobile, 2015-2018



Source: BCEAO (2018)

Figure 15: Statistiques sur les services financiers via la téléphonie mobile au Niger (2018)



Source: BCEAO (2018)



5. CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Un cadre juridique a été initié dans le cadre du plan Niger 2.0, conformément au cadre réglementaire de la CEDEAO. Ces lois qui portent sur la protection des données à caractère personnel, sur la réglementation des communications électroniques, sur les transactions électroniques ou encore sur la cybercriminalité, ont notamment pour objectif d'instaurer un environnement propice à sécuriser les utilisateurs et à s'assurer de leur adhésion au commerce électronique. Toutefois, ce cadre juridique doit être renforcé par des dispositions spécifiques pour la protection des consommateurs en ligne telles que, par exemple, le règlement des litiges et l'efficacité des délais de rétractation ou encore les politiques de remboursement et de retour. Par ailleurs, il convient à présent d'informer et de sensibiliser les acteurs de l'économie numérique à cette réglementation nouvelle et de renforcer les compétences en matière juridique afin de la faire appliquer.

5.1 Lois et décrets de référence sur le numérique

Le cadre réglementaire et juridique est progressivement mis en place par le Gouvernement du Niger avec la promulgation des lois suivantes. Ces lois sont en lien avec le cadre réglementaire défini par la CEDEAO, qu'il s'agisse de l'Acte Additionnel relatif à l'harmonisation des politiques et du cadre réglementaire du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) ou de l'Acte Additionnel de 2010 sur les transactions électroniques dans l'espace de l'UEMOA.

- **Loi relative à la protection des données à caractère personnel** (n° 2017-28 du 03 mai 2017). Elle prévoit la création d'une Haute Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (HAPDP). Certaines dispositions de cette loi ont été mises à jour en novembre 2019 afin de faciliter le fonctionnement de cette instance.
- **Loi portant réglementation des communications électroniques au Niger** (n° 2018-045 du 12 juillet 2018).
- **Loi portant sur les transactions électroniques au Niger** (n° 2019-03 du 30 avril 2019). En lien avec le cadre réglementaire sur le commerce électronique dans l'espace de la CEDEAO, cette loi concerne en particulier l'application de la signature électronique et le renforcement de la protection des données à caractère personnel. Elle compte 55 articles, dont 12 réglementent spécifiquement le commerce électronique, afin d'améliorer et de garantir la protection des consommateurs du numérique. Elle ne comporte cependant pas

d'articles sur le règlement des litiges, les délais de rétractation ou encore les politiques de retour ou de remboursement, pourtant propices à renforcer la confiance du consommateur en ligne.

- **Loi déterminant les principes fondamentaux de la protection des droits des consommateurs** (n° 2015-24 du 11 mai 2015). Il s'est écoulé plus de trois ans avant qu'un décret soit pris (n° 2018-766/PRN/MC/PSP du 2 novembre 2018) pour mieux protéger le consommateur en interdisant notamment la vente sans facturation, ou encore en sanctionnant le refus d'assurer un service après-vente. Une loi plus récente (n°2019-50 du 30 octobre 2019) détermine les infractions et les sanctions en matière de protection des droits des consommateurs. Il conviendra cependant d'adapter ce cadre juridique à la spécificité du commerce électronique.
- **Loi relative à la lutte contre la cybercriminalité** (n° 2013-451 du 19 juin 2019). Elle a été adoptée le 22 juin 2019 avec la Définition d'une stratégie Nationale de cybersécurité et la création de structures de lutte contre les cybercrimes afin de protéger les consommateurs.
- **La loi portant organisation de la concurrence** (n°2019-56 du 22 novembre 2019).

Il ressort de l'analyse de ces différentes lois, en particulier de la Loi n°2019-03 du 30 avril 2019 sur les transactions électroniques, que les signatures électroniques n'ont pas encore d'existence légale au Niger. Celles-ci sont en effet conditionnées par la



mise en place de l'Autorité Nigérienne de Certification Électronique (ANCE), qui en vertu de l'article 18 de cette Loi, sera chargée de contrôler la certification des documents électroniques.

La mise en place de cette Autorité n'est pas encore effective et doit se faire par un décret, lequel devra également définir l'organisation et le fonctionnement de l'infrastructure PKI (infrastructure à clés publiques), qui conditionne, selon la loi, la certification des signatures électroniques sur les transactions. L'exclusivité de l'infrastructure PKI comme source de certification électronique envisagée soulève en outre la question du coût d'accès pour les utilisateurs potentiels.

Ces aspects concernent tant le secteur des particuliers (B2C) que celui des entreprises (B2B), la loi renvoyant les dispositions en matière de contrat électronique à l'acte additionnel de la CEDEAO de 2010 qui repose en la matière sur des signatures électroniques dont la certification est également liée à la mise en place d'une infrastructure PKI.

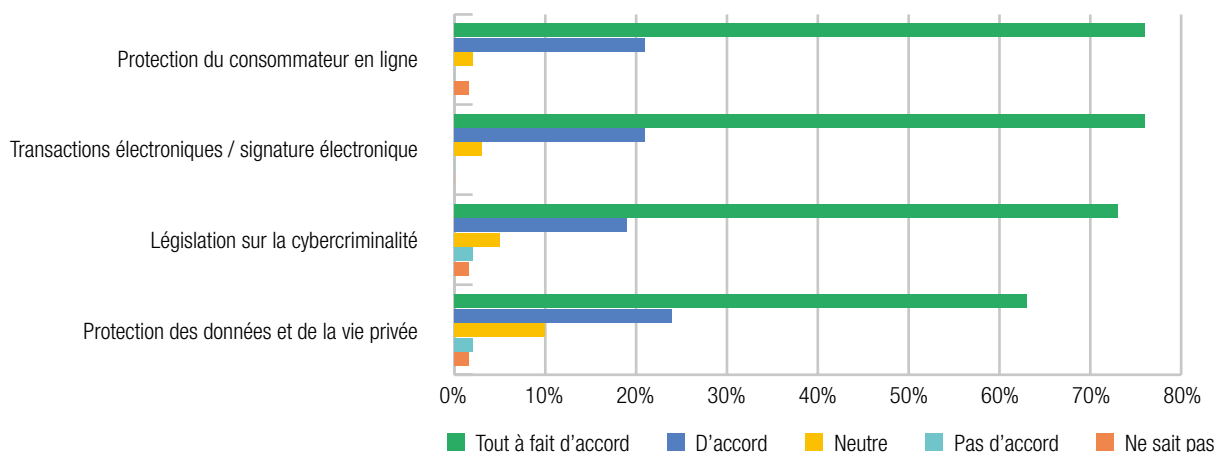
Pour favoriser l'intégration des entreprises du pays dans l'économie numérique, et à l'instar de certains autres pays d'Afrique de l'Ouest ou du Centre (Bénin, Cameroun), le Niger pourrait considérer d'adhérer la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux (2005). Cette Convention permet de renforcer la sécurité juridique et la prévisibilité commerciale, en particulier lorsque des communications électroniques sont utilisées pour des contrats internationaux. Elle fournit également les critères à retenir pour établir l'équivalence fonctionnelle entre les communications électroniques et les documents papier, en particulier pour ce qui concerne les méthodes d'authentification électronique et les signatures manuscrites. La Convention sur l'utilisation de communications électroniques repose sur les principes juridiques fondamentaux et les dispositions contenues dans d'autres textes de la CNUDCI sur le commerce électronique, notamment la Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique (1996), déjà adoptée dans 150 juridictions et plus de 70 pays.

5.2 Actions à mener pour la mise en place du cadre réglementaire sur le numérique

L'adoption récente du cadre de référence sur le numérique doit, à terme, permettre le développement du commerce électronique en instaurant la confiance nécessaire des utilisateurs. En témoignent les réponses aux questionnaires réalisés dans le cadre de cette évaluation : 100% des répondants du secteur privé (25/25) jugent la définition du cadre juridique essentiel pour créer un environnement propice au développement du commerce électronique. De plus, 96% des répondants du secteur privé (24/25) sont d'accord ou tout à fait d'accord sur la contribution à l'amélioration de l'environnement du commerce électronique des lois sur les transactions électroniques, des lois sur la signature électronique et des lois sur la protection du consommateur. Les répondants du secteur public évaluent également comme très importantes ou importantes les réglementations qui protègent les consommateurs en ligne (95% des répondants, avec respectivement 29/38 et 7/38), la protection des données et de la vie privée, la législation sur la cybercriminalité (97,4% en accord ou très en accord sur 38 répondants). Enfin, 87% des répondants du secteur privé (21/24) estiment très importante ou importante la mise en place d'initiatives éducatives sur le renforcement de la sécurité et de la confiance pour les décideurs politiques, les banques, les commerçants et les consommateurs afin de créer un environnement propice au développement du commerce électronique (voir la figure 16, qui agrège les réponses du public et du privé).



Figure 16: Êtes-vous d'accord sur le fait que disposer de lois dans les domaines suivants permettra de renforcer la confiance dans le commerce électronique ?



Source : CNUCED, 68 répondants des secteurs privé et public

Il convient désormais de promouvoir ces lois qui encadrent les transactions électroniques, aussi bien auprès de l'appareil judiciaire, dont il faut renforcer les capacités, qu'auprès des principaux acteurs du commerce électronique.

Le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé pourrait lancer une interface régulièrement mise à jour qui centraliserait les informations concernant les lois et le cadre réglementaire du commerce électronique afin d'informer ses utilisateurs potentiels et d'en favoriser la diffusion. L'interface devrait également recenser l'ensemble des plateformes d'échange ayant reçu un agrément de l'autorité, avec un lien vers le site de ces plateformes, lesquelles seraient tenues d'afficher leur Numéro d'identification fiscale (NIF), leur enregistrement au registre du commerce et leur numéro d'agrément.

Si le cadre réglementaire est de nature à promouvoir la confiance des utilisateurs potentiels, celle-ci ne pourra pas s'améliorer véritablement en l'absence d'un réel suivi et sans enregistrement, tant des téléphones mobiles (cas des téléphones mobiles contrefaits non enregistrés qui circulent sans numéro IMEI) que des puces de téléphone dont l'identification des abonnés est souvent défailante par manque de suivi de la part des opérateurs de télécommunications.

6. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Le développement des compétences pour le commerce électronique s'appuie en premier lieu sur l'Université de Dosso, spécialisée dans les technologies de l'information et de la communication et dont le «Pôle Technologique pour le Développement de l'Économie Numérique» (TECHNODEN), en cours de création, doit permettre de promouvoir l'économie numérique au Niger.

En parallèle, le Réseau des Structures d'Accompagnement à l'Entrepreneuriat au Niger (RESAEN) qui rassemble les principaux incubateurs du pays, est en cours d'élaboration afin de centraliser les actions des différents incubateurs.

Un état des lieux doit être réalisé sur l'écart existant entre l'offre de programmes de formation et les besoins du secteur du commerce électronique en compétences TIC.

6.1 Stratégie de formation supérieure en matière de développement du numérique

L'Université de Dosso a été créée en août 2014 avec pour mission de développer l'économie numérique au Niger. Elle est spécialisée dans les technologies de l'information et de la communication.

Les missions de l'Université de Dosso telles spécifiées lors de sa création sont le développement d'une formation professionnelle efficiente dans le secteur du numérique, l'accompagnement des étudiants diplômés pour leur intégration professionnelle, la création d'un pôle de recherche et développement dans le domaine du numérique et l'accompagnement des entreprises qui évoluent dans le secteur des TIC. Dans ce cadre, l'Université de Dosso s'attache à développer son Pôle Technologique pour le Développement de l'Économie Numérique (TECHNODEN), avec dans un premier temps, la création d'un incubateur avant la mise en place d'un technopôle.

L'Institut Universitaire de Technologie (IUT) public de Dosso propose notamment des diplômes universitaires de technologie (DUT) en matière de réseaux et télécommunications ou de métiers du multimédia et de l'Internet, de même que des licences professionnelles de e-commerce et marketing numérique, de cybercriminalité et de protection des données. Au titre des perspectives, l'Université de Dosso doit prochainement ouvrir un master en droit avec spécialisation en TIC, cybercriminalité, etc. ainsi qu'un master en gestion avec spécialisation en TIC, e-commerce et marketing numérique, métiers du multimédia et de l'Internet.

Par-delà son centre incubateur créé en 2017 (voir le paragraphe 7.3), l'Université Abdou Moumouni (UAM) de Niamey héberge le Campus Numérique Francophone de Niamey (CNFN), plateforme technologique d'appui aux institutions membres de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) au Niger.

6.2 Identification des écarts de compétence

L'état des lieux sur l'écart entre les compétences requises pour le développement du secteur numérique et du commerce électronique et les compétences existantes et formations proposées doit être réalisé. Selon l'enquête menée dans le cadre de cette évaluation, 73% (11/15) des répondants du secteur privé estiment que la pleine maîtrise des compétences en TIC est une condition sine qua non pour investir dans la vente de produits et services en ligne et 95% (23/24) considèrent comme important ou très important d'intégrer l'éducation sur les TIC et le commerce électronique dans les universités.

Les besoins en formation pour le développement du commerce électronique sont multiples. En effet, ce ne sont pas uniquement les compétences «informatiques» et technologiques qui sont à développer. Les compétences métier, le marketing digital, la connaissance du cadre juridique ou encore celle de la gestion vont être indispensables pour s'adresser aux clients, mais aussi aux banquiers ou bailleurs potentiels (par exemple, pour préparer un business plan).



6.3 Le défi de l'analphabétisme

Le taux élevé d'analphabétisme au Niger est un aspect à prendre en compte pour le développement du numérique. L'analphabétisme concernait, en 2012, près de 70% de la population globale et plus de trois femmes sur quatre au Niger, selon les données de la Banque mondiale et de l'UNESCO (voir le tableau 3).⁸

Il est primordial de considérer ces éléments afin de ne pas exclure cette population, qui représente plus des deux tiers de la population nigérienne, dans le développement et la promotion de l'économie numérique et du commerce électronique.

Des initiatives visent à être mises en place dans le cadre de l'initiative des «villages intelligents» pour accompagner des personnes analphabètes dans des projets de commerce électronique, et notamment des femmes. Des applications existent ou sont en cours de développement avec des codes ou images et chartes graphiques, permettant une utilisation universelle des systèmes numériques. Pour autant, il paraît clair que l'amélioration de l'alphabétisation et la scolarisation des enfants, notamment celle des filles, sont des conditions de réussite aux développements du numérique et du commerce électronique.

6.4 Environnement des start-up technologiques (tech start-up)

Le secteur des start-up nigériennes en lien avec le commerce électronique est en phase de développement, malgré les difficultés précédemment identifiées en termes d'infrastructures et les problèmes d'accès au financement abordés dans la section 7.

On peut citer, d'une part, le développement d'un certain nombre de plateformes d'échange Kaomini (plateforme de Niger Poste), et d'autre part, l'émergence de quelques start-up technologiques recensées ci-dessous dont certaines font l'objet d'un suivi par l'incubateur CIPMEN (Centre Incubateur des PME au Niger, voir www.cipmen.org pour plus de détails) développé dans le paragraphe 7.3.

Des entretiens avec certains responsables de ces start-up font ressortir des difficultés communes, parmi lesquelles la réticence des investisseurs en l'absence de garanties à fournir à la banque et la difficulté à convaincre les acheteurs. Les problèmes de livraison, de moyens de paiement et d'accès à l'Internet dans les foyers sont également identifiés comme des obstacles importants.

Tableau 3: Taux d'alphabétisation et taux de scolarisation au Niger

	Total	Masculin	Féminin
Taux d'alphabétisation (15 ans et +, 2012)	31%	39%	23%
Scolarisation primaire (% , 2017)	75%	80%	69%
Scolarisation secondaire (% , 2017)	24%	28%	21%

Sources : Banque mondiale (WDI) et UNESCO

⁸ A noter que les données les plus récentes concernant les taux d'alphabétisation portent seulement sur 2012.



Tableau 4 : Panorama de quelques plateformes numériques et start-up technologiques du Niger

Kaomini (Niger Poste), Kassouwa, MeShago, Jumia Niger, Foulanzam	Plateformes numériques
Tech-Innov	Kits de télé irrigation : système d'irrigation intelligent piloté à distance par le biais d'un téléphone portable.
CityTaps	Plateforme permettant la mise en place de compteurs d'eau intelligents avec un système de micropaiement au fur et à mesure de la consommation.
Haské Solaire	Réseau de commercialisation de lampes solaires et de kits solaires tant en zone urbaine qu'en milieu rural défavorisé pour pallier l'absence d'accès à l'électricité.
ZiSoft	Cabinet d'ingénierie spécialisé dans les NTIC : étude, installation et maintenance de réseaux informatiques, conception de sites Internet, infographie et graphisme, formations à la carte.
GiMafoR	Entreprise de services écoénergétiques spécialisée dans l'énergie solaire photovoltaïque.
Optimus Engineering	Société de service en ingénierie informatique spécialisée dans le domaine des systèmes d'information financiers. Déploiement de réseaux et développement d'outils d'aide à la décision, logiciels de gestion.
iTechCom	Offre des solutions de gestion des infrastructures informatiques pour rationaliser l'accès à l'Internet (infrastructures systèmes et réseaux des entreprises).
Advance multimédia	Apporte aux entreprises une expertise en réseaux de télécommunications (sécurisation des réseaux, services à valeur ajoutée de messages et appels vocaux, services réseaux...)

Source : entretiens et recherches sur l'Internet.



7. ACCÈS AU FINANCEMENT

Le secteur bancaire est peu développé au Niger, ce qui se matérialise notamment par un taux de bancarisation très faible ne permettant pas de favoriser le développement du secteur du numérique et des nouvelles technologies. De plus, les banques commerciales n'accordent en pratique aucun prêt pour le démarrage et l'accompagnement des start-up technologiques, ces dernières étant dans l'incapacité de fournir les garanties requises.

7.1 Banques et IMF

Les banques commerciales n'accordent pratiquement aucun prêt pour le démarrage de start-up technologiques.

Au Niger, les banques commerciales et établissements financiers sont soumis à la réglementation bancaire en vigueur dans l'espace régional de l'UEMOA. Son application est strictement surveillée par la BCEAO à travers la Commission Bancaire. Les opérations de crédit sont encadrées par les instructions et circulaires de la BCEAO, notamment pour ce qui concerne les dispositifs prudentiels, et par le barème des conditions générales applicables aux banques et établissements financiers de l'UEMOA.

L'ensemble des crédits accordés à l'économie nigérienne par les banques commerciales est extrêmement faible et positionne le pays à la 7^e place sur les huit pays de l'UEMOA (voir la figure 17).

Le secteur bancaire est peu développé au Niger, ce qui se matérialise notamment par un taux de bancarisation très faible ne permettant pas de favoriser le développement du secteur du numérique et des nouvelles technologies. De plus, les banques commerciales n'accordent en pratique aucun prêt pour le démarrage et l'accompagnement des start-up technologiques, ces dernières étant dans l'incapacité de fournir les garanties requises.

Pour ce qui concerne spécifiquement le démarrage des start-up technologiques, compte tenu de leur difficulté à fournir des garanties, les banques commerciales ne leur accordent pratiquement jamais de prêt. Les conditions quant à l'octroi d'un prêt pour le démarrage d'une activité impliquent en effet des garanties de type hypothèque, nantissement de matériel, cautionnement, dépôt à terme, autofinancement de 30% au minimum, conditions que ces start-up n'arrivent que très rarement à remplir.

7.2 Bancarisation et inclusion financière

Le taux de bancarisation strict, qui mesure le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les Caisses nationales d'épargne et le Trésor est de 5,5% environ, correspondant au taux d'adultes ayant effectué un dépôt au cours de l'année écoulée (enquête du FMI sur l'accès aux services financiers, 2019).

Le Niger se situe en retrait de l'ensemble des pays de l'UEMOA pour ce qui concerne le taux de bancarisation. Moins de 6% de la population adulte a effectué un dépôt dans une banque commerciale en 2017, tandis que le taux moyen de bancarisation au sein de l'UEMOA est de 19,8% en 2018 (notamment 26,8% au Togo, 23,3% au Mali et 22,5% au Bénin). Enfin, tant les prêts en cours que les dépôts à vue représentent moins de 20% du PIB du Niger: des niveaux largement inférieurs à l'ensemble des autres pays de l'UEMOA, exception faite de la Guinée-Bissau.

La figure 17 met en perspective les performances du Niger en matière de bancarisation avec, pour chaque mesure, l'indicateur propre au pays et sa position relativement à la zone UEMOA. Le nombre de banques commerciales, de succursales de banques commerciales et de guichets automatiques renseigne sur l'accès aux infrastructures bancaires.

7.3 Incubateurs et accélérateurs d'entreprises, capital-risque

Le développement des incubateurs, accompagnateurs et accélérateurs d'entreprise au Niger est en cours d'émergence, à l'instar des start-up technologiques. Le Réseau des Structures d'Accompagnement à l'Entrepreneuriat au Niger (RESAEN), qui rassemble les principaux incubateurs nigériens publics et privés, est en cours d'élaboration afin de centraliser et diffuser



les actions des différents incubateurs. Le plan d'action du RESAEN pour l'année 2020 est en cours de finalisation.

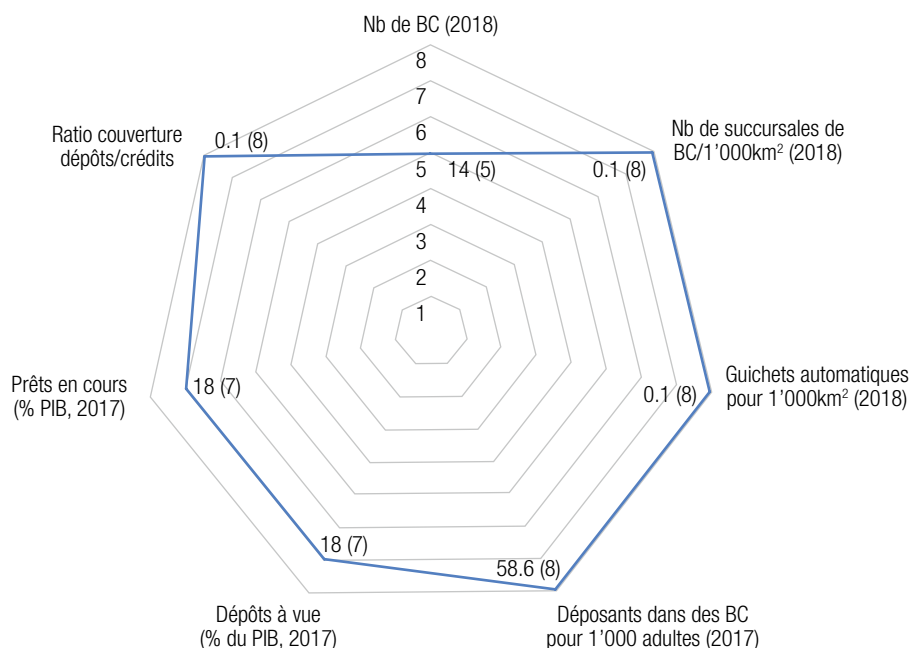
A côté de certains incubateurs privés en développement, on peut citer les expériences publiques ou publiques/privées suivantes :

Le Centre Incubateur des PME au Niger (CIPMEN⁹) a été créé en 2013 sous la forme d'un partenariat public-privé pour accompagner les entreprises évoluant dans le secteur des TIC, de l'énergie renouvelable et de l'environnement, ainsi que les porteurs de projet, dans leur phase de création et de développement. Le CIPMEN offre aux start-up et aux porteurs de projet l'infrastructure et les services nécessaires au lancement et au déploiement de leurs activités. Le CIPMEN fait partie du programme «Afric'innov», soutenu par l'Agence Française de Développement (AFD).

Le CIPMEN propose spécifiquement deux modes d'accompagnement pour les porteurs de projets et les start-up :

- Un programme de pré-incubation. Il vise les porteurs de projets afin de les soutenir dans l'élaboration de leur idée et de leur plan d'affaires.
- Un programme d'incubation pour les entreprises existantes :
 - «Incubation résidentielle» pour les entreprises hébergées dans les locaux du CIPMEN.
 - «Incubation virtuelle» pour les entreprises disposant de leurs propres locaux, mais bénéficiant des services de l'incubateur et de ses infrastructures partagées (salles de réunion...).

Figure 17 : Indicateurs de bancarisation au Niger et classement par rapport à l'UEMOA



NB: l'échelle de 1 à 8 correspond au classement au sein de l'UEMOA

Source: Financial Access Survey (Enquête du FMI sur l'accès aux services financiers), FMI, 2019

⁹ www.cipmen.org pour plus d'informations et détails.



Le CIPMEN fournit un appui à la fois en matière de compétences en business development, communication et marketing, comptabilité ou organisation et en matière de prestations avec la mise à disposition de bureaux, salles de réunion et matériel de présentation. Enfin, il encadre un club d'investisseurs qui peut fournir une assistance pour les soumissions à appel d'offres, le réseautage, les levées de fonds.

Le Centre Incubateur de l'Université Abdou Moumouni (CIUAM) de Niamey a été créé en 2017 pour contribuer à la promotion de l'entrepreneuriat au Niger. Son comité de pilotage se compose notamment de ministères — Ministère de l'Entrepreneuriat des Jeunes, Ministère de la Formation Professionnelle et Technique, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, Ministère des Finances, Ministère de l'Industrie —, et d'entités telles que le Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA), la Maison de l'Entreprise ou encore la Chambre des Métiers de l'Artisanat au Niger (CMANI).

Le CIUAM a mis en place trois programmes, en collaboration avec l'Ambassade de France au Niger, la coopération belge (projet ARES), et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).

- Le programme «Éveil Entrepreneurial», visant à faire connaître le milieu de l'entrepreneuriat, développer des compétences et découvrir des parcours d'entrepreneur. Il compte plusieurs volets, parmi lesquels :
 - Les «Journées de rencontres et de sensibilisation sur l'entrepreneuriat et la création d'entreprises». Ces journées, organisées à Niamey puis dans les régions de Tillabéri, Dosso et Maradi, ont accueilli plusieurs centaines de jeunes.
 - Les «Séminaires de sensibilisation et de mise en situation entrepreneuriale» et les «formations aux techniques de recherche d'emploi», relayées par un concours de présentation de modèle d'affaires dont les meilleurs (dix bénéficiaires à ce jour) ont reçu un appui financier et un accompagnement pour la maturation de leur projet de création d'entreprise.

- Le programme de pré-incubation, soutenant les porteurs d'idées ou de projets retenus en les appuyant dans la recherche de financement et l'élaboration de leur modèle d'affaires. Cela a permis à des promoteurs de bénéficier de subventions et de prêts de différents partenaires.
- Le programme d'incubation, en cours de démarrage. Il vise à fournir aux entreprises des services d'accompagnement pour sécuriser leur lancement, développer leurs ressources et compétences techniques et commerciales, les aider à se diversifier et à se développer à moyen et long terme.

L'Université de Dosso a mis en place pour l'année universitaire 2019-2020 son Pôle de Technologie pour le Développement du Numérique (TECHNODEN) avec la création d'un incubateur ouvert à tous les jeunes diplômés nigériens dans les branches d'activité «télécommunications et TIC» ainsi que «sciences de l'environnement».

Enfin, le Ministère de l'entrepreneuriat des jeunes accompagne les projets des jeunes entrepreneurs, le développement des incubateurs et la recherche de financement de projets. Il a, par exemple, participé à la mise en œuvre du projet IDEE (Initiatives pour le développement de l'entreprise) en janvier 2018, en partenariat notamment avec le CIPMEN et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Les bénéficiaires de cette initiative sont soit des jeunes entrepreneurs nigériens déjà en activité, soit des jeunes créateurs de start-up qui cherchent à acquérir les compétences techniques nécessaires pour lancer leur entreprise. Le projet IDEE, financé par le Ministère italien des affaires étrangères et l'Agence italienne pour la coopération et le développement, a aidé 36 entrepreneurs nigériens au cours de l'année 2018, et 39 jeunes diplômés avaient été retenus comme bénéficiaires en 2019.

Incubation et promotion des femmes

Centre incubateur des femmes l'OASIS. Ce centre de 1000 m² a été créé en 2018 avec l'appui de Veolia afin de soutenir l'insertion économique des Nigériennes à travers l'entrepreneuriat et le développement de start-up. Au terme de sa première année d'existence, le centre avait permis l'implantation de huit groupements



de femmes et la formation de 190 femmes. Depuis la création de cette structure, 686 femmes ont été accompagnées par le programme de formation à l'entrepreneuriat.

L'OASIS a notamment participé au déroulement de la 28^e Journée de la Femme Nigérienne, organisée par le Gouvernement en mai 2019 sur le thème « Plateforme multifonctionnelle : outil d'autonomisation de la femme ».

La fondation Orange a créé deux maisons digitales au Niger prônant l'autonomie des femmes, dont la première a été inaugurée en février 2018. La formation commence par un programme d'alphabétisation, suivi d'une initiation aux outils numériques. Elle comprend également des modules pour les femmes désireuses de se lancer dans l'entrepreneuriat.

Encadré 5 : Concours national E-Takara pour la promotion des TIC

Dans le contexte de la stratégie Niger 2.0 orientée vers le numérique, l'ANSI organise annuellement, depuis sa création en 2017, la compétition « E-Takara », financée par l'État, dont la maîtrise d'œuvre est confiée au CIPMEN, avec l'appui de la Maison de l'Entreprise. Cette compétition en deux formats, un junior et un senior, se présente sous la forme d'un hackathon consistant en la résolution d'une problématique de développement par le numérique dans un temps record.

L'objectif principal est d'organiser une compétition annuelle du numérique sur toute l'étendue du territoire en faisant participer une masse critique de talents nigériens issus des huit régions et de la diaspora. Ce concours national permettra spécifiquement d'identifier et de former les porteurs de projets numériques au service du développement, de former des formateurs et de sensibiliser le plus de monde possible à l'usage des TIC et à leur utilité pour le développement du Niger. Il sera l'occasion de créer des écosystèmes TIC dans toutes les régions par l'organisation de sélections régionales.

L'édition 2018 du concours E-Takara, qui s'est conclue en 2019, a enregistré 558 inscrits, 33 projets finalistes, 146 candidats formés et 10 candidats primés.

Le tableau 5 présente les lauréats de l'édition 2018, illustrant la diversité des projets retenus.

Tableau 5 : Lauréats du concours E-Takara 2018

eBani	Appareil connecté au smartphone qui permet de détecter numériquement la présence du paludisme de façon non intrusive.
WAFU (Warn Africa For Us)	Gamme d'applications interconnectées dans le domaine de la santé comprenant un volet « gestion des épidémies » et un volet « dossier médical ».
Dictionnaire nigérien	Facilite la traduction tant entre les différentes langues nationales qu'avec les langues étrangères.
Beep	Application mobile de commande de voiture en ligne qui met en contact un chauffeur et un client.
Sahitna	Plateforme web et mobile de gestion de santé qui permet la mise en place d'un dossier patient informatisé, la gestion de calendriers de consultation prénatale et postnatale (notification SMS/message vocal), de calendriers de vaccination des moins de cinq ans et la fourniture de rapports sanitaires au Ministère de la Santé.
e-Gomnati	Mise en place d'un robot intelligent accessible via les réseaux sociaux pour répondre de façon fiable, simplifiée, automatique et instantanée aux sollicitations des administrés et partenaires de l'État.
Agadji detector	Appareil électronique détecteur de fuite de gaz, de fumée et d'incendie.
SoSSang	Application qui permet en cas de besoin de lutter contre l'indisponibilité des poches de sang.
TaZolt	Projet visant à la gestion et à la valorisation des déchets plastiques pour en faire des tables et des bancs afin de venir en aide aux écoles.
ANPR	Le système « Reconnaissance automatique des numéros de plaques d'immatriculation » est capable de lire les plaques d'immatriculation sans intervention humaine.

Source : CNUCED, sur la base d'entretiens et de recherches sur l'Internet.



7.4 Partenaires techniques et financiers

De nombreux bailleurs de fonds sont présents au Niger en soutien au développement du numérique.

- La BAD est un partenaire clé pour le développement des TIC au Niger avec le projet DTS, dont l'avis de non-objection est en attente. Ce financement conditionne également la réalisation de 88 km de maillage, la formation de 15 000 femmes le long de la DTS et le financement de la création d'un Datacenter auprès de l'ANSI. La BAD est également un partenaire aux côtés de la Banque mondiale pour le financement de l'initiative sur les villages intelligents, opération clé de la stratégie Niger 2.0
- Sur le volet infrastructures, la banque chinoise Eximbank a accordé un prêt de 129 millions de dollars au Gouvernement nigérien pour le développement du maillage.
- Le Programme Alimentaire Mondial (PAM), qui consacre d'importantes sommes d'argent au développement du pays, travaille en partenariat avec l'UNCDF pour promouvoir l'inclusion financière avec une étude des contraintes et des besoins dans le cadre d'un projet pilote pour le développement de la monnaie mobile.
- L'Union européenne (UE) a récemment affiché, au travers de la Commission européenne, sa volonté d'orienter des ressources vers le développement de l'économie numérique et de la digitalisation.
- La coopération française soutient Le Centre Incubateur de l'Université Abdou Moumouni (CIUAM) de Niamey via l'ambassade de France et l'ANSI avec laquelle elle a signé une convention de financement.
- La coopération allemande (GIZ) est davantage orientée vers des microprojets en faveur de la population rurale, mais qui sont conformes aux objectifs d'inclusion des populations rurales en matière d'économie numérique et de commerce électronique, qu'il s'agisse de projets de maraîchage, d'irrigation ou encore du développement de podcasts vocaux à destination des populations rurales.
- La coopération italienne finance le projet IDEE (Initiative pour le Développement des Entreprises) au travers du Ministère italien des affaires étrangères et de l'Agence italienne pour la coopération et le développement.
- Enfin, le Cadre Intégré renforcé (CIR) aide le pays à intégrer de façon effective le commerce électronique dans son Plan de Développement Économique et Social 2017-2021 et, plus globalement, dans sa Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive Niger 2035 (SDDCI).



CONCLUSION

Le Niger a aujourd'hui enregistré quelques avancées vers la promotion de l'économie numérique dans le cadre de l'ambitieuse stratégie Niger 2.0. Des progrès majeurs ont été réalisés tant dans les infrastructures, avec les 2 275 km de dorsale Internet, que dans le développement du cadre légal, avec l'adoption de plusieurs lois portant sur les transactions électroniques incluant le commerce électronique ou encore la protection du consommateur. Les efforts à fournir pour atteindre un niveau de maturité propice au développement à grande échelle du commerce électronique restent cependant extrêmement importants et dépendent largement de financements externes.

Les facteurs structurels, tels que l'insuffisance du maillage, un accès limité à l'Internet à haut ou très haut débit, un taux d'analphabétisme record (près de 70% de la population), et le faible accès à l'électricité (seulement 20% de la population), sont autant de défis de grande ampleur pour le développement du commerce électronique au Niger. De même, les difficultés rencontrées pour les modalités de livraison, compte tenu de l'absence d'adressage, sont un obstacle majeur au développement du commerce électronique au Niger.

Au-delà du cadre juridique qui se met progressivement en place, le développement de la confiance n'est pas indépendant de la fiabilité des infrastructures et du réseau en cours de développement.

Par ailleurs, la frilosité des banques induit des difficultés, tant pour le financement des innovations que pour la dématérialisation des paiements, notamment en ligne, compte tenu d'un taux de bancarisation qui reste parmi les plus faibles de la zone UEMOA. Il est donc difficile dans ce contexte d'obtenir l'adhésion massive de l'ensemble des acteurs de l'économie nigérienne au développement de l'économie numérique.

Malgré ces difficultés certaines, un noyau de start-up numériques et d'incubateurs émerge aujourd'hui au Niger. Au-delà de la question des infrastructures, cet écosystème a besoin d'un appui tant du point de vue du développement des compétences requises que des ressources financières nécessaires, ces entreprises n'ayant peu ou pas d'accès aux crédits des banques ou instituts de microfinance.

Cette évaluation fournit une feuille de route dans les sept domaines clés du commerce électronique qui doit permettre au Niger de faire progresser son développement numérique d'une manière efficace grâce au support des partenaires au développement.



MATRICE D'ACTIONS

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET FORMULATION DE POLITIQUES ET STRATÉGIES			
Action indicative	Résultats attendus	Niveau de priorité	Mise en œuvre
Communiquer sur les avancées réalisées dans le cadre de la stratégie Niger 2.0.	La population est mieux informée sur le développement de l'économie numérique.	Haut	ANSI, MPTEN
Coordonner et centraliser l'action de l'ensemble des ministères en raison du caractère transversal du commerce électronique et intégrer les stratégies sectorielles dans une stratégie nationale.	Une stratégie nationale unique est définie en matière de commerce électronique.	Haut	MCPSP, Ministères sectoriels (MAE, MT, MPTEN, MSP, MTA, MEJ, MEPAPLNC), ITC, CNUCED
Recenser et centraliser les objectifs impactant directement ou indirectement le commerce électronique des différents projets stratégiques nationaux : programme Renaissance acte 2 du Chef de l'État, stratégie Niger 2.0, Plan de Développement Économique et Social 2017-2021, Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive Niger 2035, Niger Digital 2025.	L'ensemble des éléments susceptibles d'impacter l'économie numérique et le commerce électronique sont identifiés et centralisés, permettant une compréhension commune des besoins et d'éviter d'éventuelles duplications.	Haut	MCPSP, MPTEN
Recenser et publier la liste des plateformes et acteurs du commerce électronique dûment enregistrés au Registre du commerce et détenteurs des autorisations requises.	La confiance envers les plateformes d'échange est accrue grâce à la transparence ainsi apportée.	Haut	MCPSP
Définir un cadre de concertation public-privé pour accompagner le développement du commerce électronique.	Le secteur privé est impliqué dans le développement et la promotion du commerce électronique.	Haut	ANSI, ARCEP, MPTEN, MCPSP
Sensibiliser et rassurer les acteurs potentiels sur les pratiques et le cadre législatif du commerce électronique et des paiements en ligne, qu'il s'agisse des consommateurs ou des producteurs et prestataires de services.	Les acteurs potentiels du commerce électronique sont mieux informés et sécurisés sur les pratiques du commerce électronique.	Haut	ANSI, MPTEN, MCPSP
Informers les producteurs et prestataires de services des gains en matière de développement de leur activité dès lors qu'ils recourent au commerce électronique.	Les producteurs et prestataires de services sont prêts à s'impliquer dans le commerce électronique.	Haut	ANSI, MPTEN, MCPSP

INFRASTRUCTURES TIC ET SERVICES			
Action indicative	Résultats attendus	Niveau de priorité	Mise en œuvre
Favoriser l'émergence d'associations de consommateurs pour une plus grande transparence des coûts et des responsabilités dans la qualité de réseau de l'Internet.	La transparence est plus grande sur la fixation des prix de l'accès aux télécommunications. Un suivi est réalisé sur la qualité du service de fourniture d'accès à l'Internet.	Haut	ARCEP, MPTEN, ANSI, MCPSP
Faire une cartographie des besoins prioritaires en matière d'extension de la dorsale et du maillage de l'accès à l'électricité.	Les priorités sont établies en fonction des besoins identifiés.	Haut	ANSI, MPTEN, ME, BAD, BM
Mettre en place un modèle de partenariat pour le développement du maillage si la taille des marchés ne permet pas d'atteindre le seuil de rentabilité pour les opérateurs privés.	Le maillage est étendu avec l'implication d'acteurs privés et publics.	Moyen	ANSI, MPTEN, UIT



LOGISTIQUE DU COMMERCE ET FACILITATION DES ÉCHANGES			
Action indicative	Résultats attendus	Niveau de priorité	Mise en œuvre
Coordonner et capitaliser sur les principales capacités numériques existantes de la Poste et identifier toute capacité pouvant être renforcée afin d'achever la préparation numérique de la Poste du Niger au commerce électronique.	Une stratégie postale en matière de commerce électronique est définie.	Haut	MCPSP, Ministères sectoriels (MAE, MT, MPTEN, MSP, MTA, MEJ, MEPAPLNEC), ITC, CNUCED, UPU
Recenser et publier la liste des transporteurs accessibles et accrédités.	De plus amples informations sur les services de livraison permettent d'accroître la confiance envers ces services grâce à la plus grande transparence, ce qui bénéficie en retour au commerce électronique.	Haut	MCPSP, MT
Détailler et publier l'ensemble des règles et procédures en vigueur pour le commerce transfrontalier.	La connaissance des procédures pour le commerce transfrontalier est améliorée.	Haut	MCPSP, DGD
Poursuivre l'expérimentation d'adressage numérique initiée pour la ville de Dosso, sur la base d'une connexion à l'Internet étendue et fiable, en parallèle de l'étude de faisabilité d'un système d'adressage physique.	Une solution d'adressage numérique est proposée pour les places disposant d'une connexion fiable à l'Internet.	Haut	ANSI, MPTEN, UPU, ITC, MISPDACR, MCPSP
Initier les discussions entre la Poste et les douanes pour intégrer progressivement les recommandations de l'UPU en matière de gestion des flux de colis postaux internationaux et d'échanges de messages.	Les procédures de dédouanement pour les colis postaux et petits paquets sont facilitées.	Haut	MPTEN, DGD, UPU, OMD, IATA, Niger Poste SA
Analyser comment le suivi des colis proposé par l'UPU, via notamment le développement et l'interfaçage d'un module informatique (CDS), pourrait s'aligner sur SYDONIA.	Les procédures liées au commerce transfrontalier postal sont facilitées et le temps passé en douane, raccourci de manière significative.	Haut	DGD, MPTEN, MCPSP, UPU, OMD, IATA, Niger Poste SA
Mettre en œuvre l'article 7.8 de l'AFE sur les envois accélérés qui facilite le traitement douanier des envois de compagnies de courriers express faits par transport aérien.	Les envois accélérés bénéficient d'une mainlevée accélérée à l'arrivée à l'aéroport.	Haut	DGD, Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, CNUCED
Identifier les localisations stratégiques pour mettre en place des points relais dans les gares routières, cybercafés, bureaux de poste et/ou dans les localités les moins bien desservies avec un système incitatif pour les points relais.	Un service de points relais est mis en place pour la prise en charge/livraison de marchandises, y compris dans les endroits les moins bien desservis.	Moyen	ANSI, MCPSP, MT, Niger Poste SA
Mettre en place le système de code-barres avec identifiant unique pour toutes les expéditions de colis (norme S10 de l'UPU).	La condition initiale pour le suivi en temps réel des colis postaux et petits paquets est mise en place.	Moyen	ANSI, MCPSP, MPTEN, UPU, MI



SOLUTIONS DE PAIEMENT			
Action indicative	Résultats attendus	Niveau de priorité	Mise en œuvre
Développer l'interopérabilité des services financiers.	Le recours au paiement électronique est facilité.	Haut	MF, ANSI, UPU
Informer les opérateurs, tant consommateurs que producteurs, sur la sécurisation des transactions apportée par le recours au paiement en ligne, y compris via les paiements mobiles.	La confiance des consommateurs est renforcée, le recours au paiement en ligne est étendu. Le paiement ne s'opère plus à la livraison, mais à la commande.	Haut	ANSI, ARCEP, MCPSP
Développer les paiements e-commerce à travers le réseau et les comptes CCP (comptes chèques postaux) de la Poste.	Le recours au paiement électronique est étendu aux zones rurales et à la population non encore bancarisée, et les utilisateurs des CCP ont accès aux services de paiement mobile.	Haut	UPU, UNCDF, MPTEN, MCPSP, CIR, MF

CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE			
Action indicative	Résultats attendus	Niveau de priorité	Mise en œuvre
Les différents acteurs nationaux doivent être sensibilisés aux différentes lois existantes, qu'il convient de mettre en application.	Les lois existantes sont mises en application, les utilisateurs sont mieux informés et leur confiance s'en trouve améliorée.	Haut	MCPSP, MPTEN, CNUDCI
Les compétences de l'appareil judiciaire doivent être renforcées pour passer d'une phase de sensibilisation des acteurs à l'adoption de nouvelles lois régissant le secteur du commerce électronique à une application stricte de la loi.	Les compétences de l'appareil judiciaire sont étendues.	Haut	MCPSP, MPTEN, CNUDCI, MJ
Le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé doit centraliser et publier l'ensemble des obligations dont doivent s'acquitter les prestataires de commerce en ligne.	La connaissance des réglementations en vigueur est renforcée.	Haut	MCPSP
Les autorisations fournies aux sites de commerce électronique par la Haute Autorité de Protection des Données à caractère Personnel doivent être obligatoirement affichées sur les sites de commerce électronique avec un lien vers le site de la HAPDP.	Les consommateurs qui se rendent sur les sites marchands sont rassurés grâce au gain en transparence apporté par cet affichage/certification des sites.	Haut	HAPDP, ARCEP
La sécurisation des transactions et paiements électroniques doit faire l'objet d'une surveillance accrue des terminaux contrefaits sans numéro IMEI valide, en collaboration avec la DGD pour ce qui concerne les téléphones mobiles importés et un suivi systématique de l'enregistrement effectif des utilisateurs de puces téléphoniques par les opérateurs de télécommunications.	La sécurité des transactions et la qualité de l'accès à l'Internet sont améliorées.	Haut	ARCEP, MJ, DGD, GSMA, OMD



CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE			
Action indicative	Résultats attendus	Niveau de priorité	Mise en œuvre
La loi doit être renforcée en faveur de la protection des consommateurs en matière de qualité du service fourni lors des ventes en ligne, y compris le règlement des litiges, les délais de rétractation et la politique de retour et de remboursement.	Les consommateurs sont rassurés et la confiance vis-à-vis du commerce électronique est améliorée.	Haut	MCPSP, MJ, MPTEN, HAPDP, ITC
Un observatoire des litiges concernant les transactions liées spécifiquement au commerce électronique doit être mis en place, composé de professionnels du droit, de commerçants et de consommateurs.	Les transactions douteuses sont identifiées et répertoriées. Les fraudes en ligne diminuent grâce à l'information et au suivi des actions et recours menés contre les cyberfraudeurs. La confiance des consommateurs est renforcée grâce à une procédure claire et transparente sur le règlement des litiges.	Haut	MCPSP, MJ, MPTEN, HAPDP, ITC
Rédaction et promulgation du décret instaurant la mise en place de l'Autorité Nigérienne de Certification Électronique et le déploiement et fonctionnement de l'infrastructure PKI, définie par la Loi sur les transactions électroniques comme la certification des signatures électroniques.	Les signatures électroniques ont une existence légale.	Haut	MCPSP, MJ, MPTEN, HAPDP, CNUDCI
Ratification de la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux (2005).	La sécurité juridique est renforcée pour les contrats électroniques, notamment internationaux. L'équivalent fonctionnel entre les communications électroniques, les documents papier et les méthodes d'authentification électronique sont établis.	Haut	MCPSP, MJ, MPTEN, HAPDP, CNUDCI

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE			
Action indicative	Résultats attendus	Niveau de priorité	Mise en œuvre
Identifier les filières de formation disponibles dans le domaine de l'économie numérique. Accompagner cette identification d'un travail d'accréditation des formations afin de fournir de la visibilité à leurs bénéficiaires ainsi qu'aux employeurs potentiels.	Une plus grande visibilité est offerte, tant aux étudiants qu'aux employeurs potentiels sur les formations existantes.	Haut	MCPSP, MESRI, OIT
Suivre systématiquement l'action des incubateurs et accélérateurs et leur proposer/imposer un système d'accréditation.	Une plus grande visibilité et une meilleure information est fournie aux acteurs des start-up cherchant un accompagnant/accélérateur.	Haut	ANSI, MCPSP, MEJ
Développer et renforcer les formations continues et structures d'accompagnement afin d'inclure les populations peu ou pas alphabétisées.	L'ensemble de la population est impliqué dans la promotion et l'utilisation du commerce électronique.	Haut	MESRI, MCPSP, MEJ, ITC
Promouvoir le regroupement des compétences afin de constituer des tailles critiques.	La mutualisation des compétences renforce les start-up impliquées.	Moyen	MCPSP, MEJ
Dresser un état des lieux de l'écart entre les compétences requises, les compétences existantes et les formations proposées.	L'adéquation entre les besoins du marché et l'offre de formations est mesurée et adaptée.	Moyen	ANSI, MCPSP, MEJ, MESRI, OIT, ITC



ACCÈS AU FINANCEMENT			
Action indicative	Résultats attendus	Niveau de priorité	Mise en œuvre
Fournir des fonds de garantie aux start-up, avec des décaissements conditionnés et un suivi continu.	Des start-up peuvent avoir accès à des financements.	Haut	MCPSP, CIR, UNCDF
Faire appel aux partenaires techniques et financiers pour des programmes de financement ou de développement de fonds de garantie dédiés aux MPME et start-up technologiques.	Des sources de financement additionnelles émergent en faveur des start-up et MPME.	Haut	MCPSP, MEJ, UNCDF



Annexe I: Profil pays du Niger etradeforall.org



COUNTRY PROFILE: NIGER

Contact: info@etradeforall.org

GENERAL INFORMATION - 2017

Population 21.5 Millions	GDP 8 120 Millions current US\$	Merchandise trade 3 000 Millions current US\$
Internet users 2.2 Millions	GDP growth 4.9 %	Land area 1 266 700 km2

Source: UNCTAD and ITU (complete URL addresses in the General Notes)

E-COMMERCE ASSESSMENT - 2016-18

Rank in UNCTAD B2C E-commerce Index 151/151	Rank in ITU ICT Development Index -/176	Rank in WEF Networked Readiness Index -/139
---	---	---

Source: UNCTAD, ITU and WEF (complete URL address in the General Notes) Note: 1 = Best

ICT INFRASTRUCTURE AND SERVICES - 2017

Internet users, 10.2

Active mobile broadband subscriptions, 4.0

Fixed broadband subscriptions, 0.0

Fixed broadband Internet tariffs, PPP \$/month

NIGER, 113.2

Tariffs in 50% of eco. are below this value

Source: ITU (complete URL address in the General Notes)

PAYMENTS - 2014-17

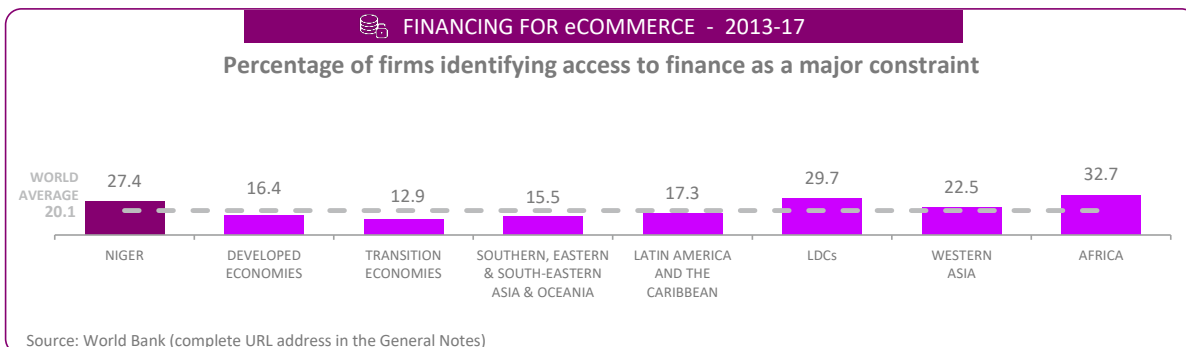
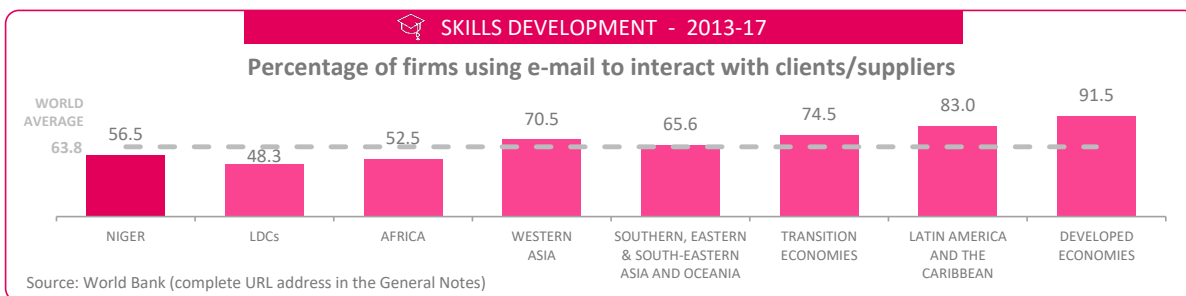
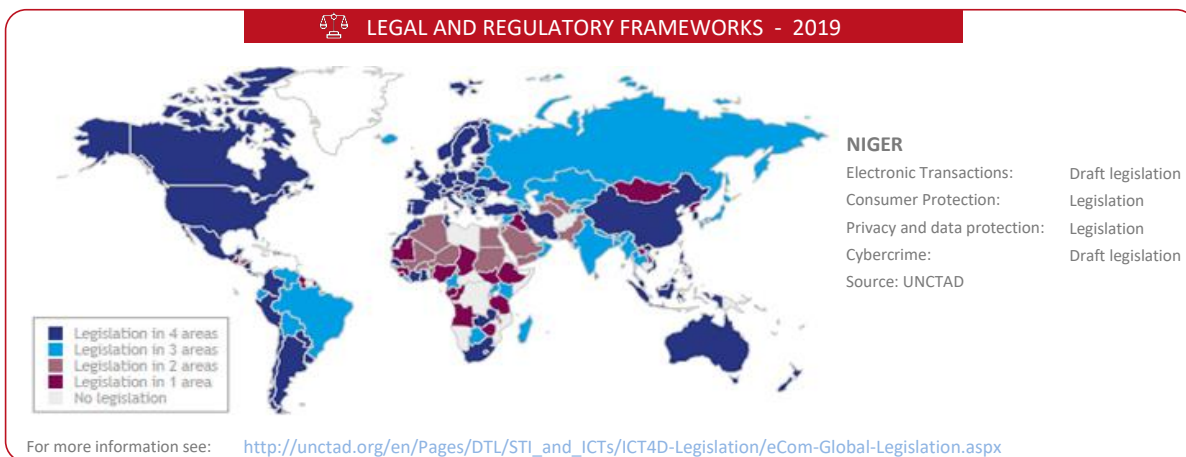
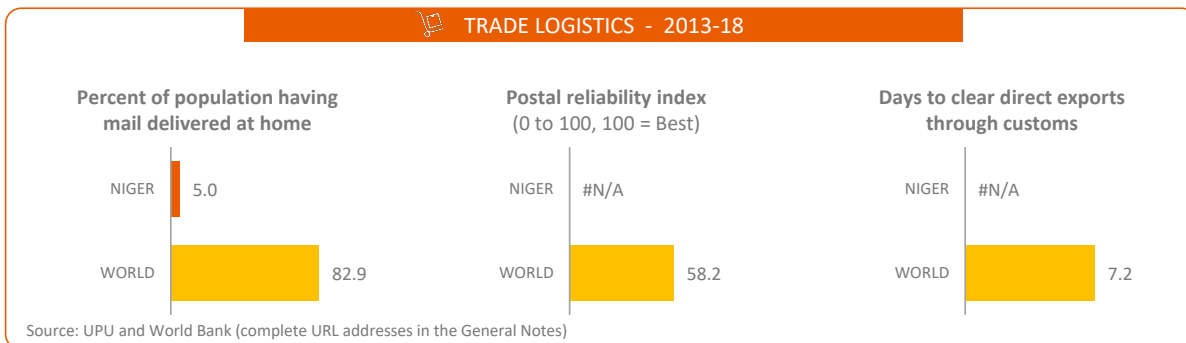
Debit card used in the past year	NIGER, #N/A	AFRICA, 7.9	WORLD, 30.6
Credit card used in the past year	NIGER, #N/A	AFRICA, 10.3	WORLD, 27.7
Mobile phone or the internet used to access a financial institution account in the past year	NIGER, #N/A	AFRICA, 7.0	WORLD, 21.6

Per 100 inhabitants

Source: World Bank (complete URL address in the General Notes)



COUNTRY PROFILE: NIGER



Annexe II : Documents et sites web consultés

Documents

- ARCEP, *Rapport public d'activité (2018)*
- Banque mondiale, *Connecting to Compete 2018: Trade Logistics in the Global Economy (2018)*
- Banque mondiale, *Doing Business Niger 2019 et 2020*
- BCEAO, *Annuaire des banques et établissements financiers de l'UMOA 2018 (2019)*
- BCEAO, *Rapport annuel sur la situation des services financiers numériques dans l'UEMOA au cours de l'année 2017 (2018)*
- BCEAO, *Recueil des textes légaux et réglementaires régissant l'activité bancaire et financière dans l'UMOA- Chapitre 5 - Réglementation relative aux systèmes et moyens de paiements (2018)*
- BCEAO, *Rapport annuel sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA au cours de l'année 2017 (2018)*
- CNUCED, *Digital Economy Report 2019 (2019)*
- CNUCED, *Donor Support to the Digital Economy in Developing Countries: a 2018 Survey of Public and Private Organizations. UNCTAD Technical Notes on ICT for Development n°13 (2019)*
- CNUCED, *B2C E-commerce index 2018 - Focus on Africa. UNCTAD Technical Notes on ICT for Development n°12 (2018)*
- FMI, *Financial Access Survey, 2019 Trends and Developments (2019)*
- FMI, *Mobile Money Note 2019 (2019)*
- GSM Association, *Mobile Policy Handbook 2019 (2019)*
- OCDE, *Trade in Counterfeit ICT Goods (2017)*
- OMD, *Doing Business: l'indicateur du commerce transfrontalier et les questions douanières afférentes, document de recherche de l'OMD n°44 (Mai 2018)*
- UIT, *Mesurer la société de l'information (2017, 2018)*
- UIT, *Economic Impact of Broadband in LDCs, LLDCs and SIDS, an Empirical Study (2019)*
- UN, *United Nations E-Government Survey 2018, Dept of Economic and Social Affairs (2018)*
- UNCDF, *Rapport de l'enquête annuelle des fournisseurs de services financiers numériques 2017 (2018)*
- UPU, *Rapport sur le développement postal 2018 - Évaluation d'une infrastructure fondamentale pour le développement durable (Avril 2018)*
- UPU, *Postal Development report 2019 - Perspectives on the Performance of Postal Operators Worldwide (Octobre 2019)*

Sites web

- Organisations régionales : BCEAO (www.bceao.int), UEMOA (www.uemoa.int)
- Organisations internationales : eTrade for all (<https://etradeforall.org/fr/>), CNUCED (<https://unctad.org/fr/Pages/Home.aspx>), UPU (www.upu.int/fr.html), ITU (www.itu.int), Banque mondiale (www.banquemondiale.org), FMI (www.imf.org/external/french/index.htm), OMC (www.wto.org/indexfr.htm)



Annexe III : Liste des Évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique publiées par la CNUCED

- Bénin: *Évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique (juin 2020)*.
- United Republic of Tanzania: *Rapid eTrade Readiness Assessment (avril 2020)*.
- Mali: *Évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique (décembre 2019)*.
- Malawi: *Rapid eTrade Readiness Assessment (novembre 2019)*.
- Kiribati: *Rapid eTrade Readiness Assessment (novembre 2019)*.
- Tuvalu: *Rapid eTrade Readiness Assessment (novembre 2019)*.
- Lesotho: *Rapid eTrade Readiness Assessment (mars 2019)*.
- Bangladesh: *Rapid eTrade Readiness Assessment (mars 2019)*.
- Islamic Republic of Afghanistan: *Rapid eTrade Readiness Assessment (mars 2019)*.
- Madagascar: *Évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique (janvier 2019)*.
- Zambia: *Rapid eTrade Readiness Assessment (décembre 2018)*.
- Uganda: *Rapid eTrade Readiness Assessment (décembre 2018)*.
- Burkina Faso: *Évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique (septembre 2018)*.
- République togolaise: *Évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique (septembre 2018)*.
- Solomon Islands: *Rapid eTrade Readiness Assessment (juillet 2018)*.
- Republic of Vanuatu: *Rapid eTrade Readiness Assessment (juillet 2018)*.
- République du Sénégal: *Évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique (juillet 2018)*.
- Lao People's Democratic Republic: *Rapid eTrade Readiness Assessment (avril 2018)*.
- Liberia: *Rapid eTrade Readiness Assessment (avril 2018)*.
- Myanmar: *Rapid eTrade Readiness Assessment (avril 2018)*.
- Nepal: *Rapid eTrade Readiness Assessment (décembre 2017)*.
- Samoa: *Rapid eTrade Readiness Assessment (octobre 2017)*.
- Bhutan: *Rapid eTrade Readiness Assessment (avril 2017)*.
- Cambodia: *Rapid eTrade Readiness Assessment (avril 2017)*.

Et: <https://unctad.org/en/Pages/Publications/E-Trade-Readiness-Assessment.aspx>



